

UNION EUROPEENNE

DÉLÉGATION DE LA
COMMISSION EUROPEENNE
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN



EUROPEAN UNION

DELEGATION OF THE
EUROPEAN COMMISSION
IN THE REPUBLIC OF CAMEROON

Yaoundé, le - 1 APR 2005

N° 000945 /LH/IH

NOTE A DG DEV
A L'ATTENTION DE Mme Elisabeth TISON
Chef d'Unité DEV/D/3

Objet : Transmission du rapport annuel conjoint 2003

Réf. : Notes de Messieurs Richelle et Bonacci n. 5533 du 16.10.03 et n. 6577 du 2.12.03.
Ma note n. 537/LH du 26.02.04

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport annuel conjoint portant sur l'année 2003 ainsi que ses annexes tel qu'il a été approuvé verbalement durant la réunion pour le rapport annuel conjoint 2004 du 31 mars 2005 par SEM Abah Abah, Ministre de l'Economie et des Finances et Ordonnateur National du FED. Pour information, la note de couverture au rapport annuel conjoint avait été transmise à M. Christiansen par ma note en objet.




Peter HUGHES
Chef de Délégation

PJ : Rapport annuel conjoint 2003

COOPERATION CAMEROUN – COMMUNAUTE EUROPEENNE

RAPPORT CONJOINT DE LA COOPERATION 2003

YAOUNDE, 24/02/05

Index

1.	Résumé.....	1
2.	Agenda politique du Cameroun	2
3.	Bilan de la situation politique, économique et sociale	3
3.1.	Evolution des indicateurs extraits des ODM.....	3
3.2.	Evolution globale de la situation politique et institutionnelle	4
3.3.	Evolution globale de la situation économique	7
3.4.	La situation de l'initiative PPTE.....	9
3.5.	Les réalisations dans les secteurs sociaux	10
3.6.	Les réalisations relatives à des questions transversales	11
3.7.	Evolution de la situation régionale et internationale.....	12
4.	Examen de la coopération passée et actuelle.....	13
4.1.	Secteurs de concentration et soutien aux politiques macroéconomiques.....	13
4.1.1.	Secteur de concentration 1 du 8 ^{ème} et 9 ^{ème} FED : Politique sectorielle de transports	13
4.1.2.	Secteur de concentration 2 du 8 ^{ème} FED : L'appui au développement décentralisé des communautés locales	16
4.1.3.	L'appui aux politiques macroéconomiques (Secteur de concentration 2 du 9 ^{ème} FED)	18
4.2.	Projets et programmes hors concentration	20
4.2.1.	Le développement rural	20
4.2.2.	La santé	21
4.2.3.	L'environnement	23
4.2.4.	Droits de l'homme et démocratie	24
4.2.5.	Autres secteurs	24
4.3.	Utilisation des ressources pour les acteurs non étatiques (ANE).....	25
4.4.	Utilisation de l'enveloppe B	25
4.5.	Autres instruments	25
4.5.1.	STABEX	25
4.5.2.	Coopération régionale	26
4.5.3.	Ligne budgétaires	26
4.5.4.	Banque européenne d'investissement	27
5.	Perspectives de programmation pour les années suivantes.....	27
6.	Conclusions du rapport annuel conjoint	29

Liste des Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AFLEG	African Forest Law Enforcement and Governance
ANE	Acteurs Non Etatiques
APER	Accords de Partenariat Economique Régionaux
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats d'Afrique Centrale
BGB	Bertoua Garoua Boulai
BM	Banque Mondiale
C2D	Contrat de Développement et de Désendettement
CAPP	Centres d'Approvisionnement Pharmaceutique Provinciaux
CARBAP	Centre Africain de Recherche sur Bananiers et Plantains
CCS	Comité Consultatif de Suivi
CE	Commission européenne
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEFDAC	Conférence Ministériel sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CENAME	Centrale Nationale d'Achat des Médicaments Essentiels
CF	Convention de Financement
COMIFAC	Conférence des Ministres d'Afrique Centrale
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTS	Comité Technique de Suivi des Programmes Economiques
CNDHL	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
DABAC	Développement des Alternatives pour la Lutte Antibraconnage
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
ECOFAC	Ecosystème Forestier d'Afrique Centrale
FAB	Fonds d'Appui Budgétaire
FED	Fond Européen de Développement
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FLEX	Fluctuations in Export Earnings
FMI	Fond Monétaire International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
IPPTE	Initiative « Pays Pauvres Très Endettés »
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINFIB	Ministère des Finances et du Budget
MINEPAT	Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Administration Territoriale
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINT	Ministère des Transports
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINUH	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
MINVIL	Ministère de la Ville
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NEPAD	New Partnership for Africa's Development

NGB	Ngaoundéré Garoua Boulai
NTM	Ngaoundéré Touboro Moundou
ODM	Objectifs de Développement pour le Millénaire
ON	Ordonnateur National
ONEL	Observatoire National des Elections
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAAS	Programme d'Appui à l'Ajustement Structurel
PACDDU	Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain
PACDET	Programme d'Amélioration des Conditions de Détention et le respect de droits de l'homme
PAIDER	Programme d'Appui Institutionnel à la Décentralisation de l'Entretien Routier
PAP	Protocole d'Accord Particulier
PASS	Programme d'Appui au Secteur Santé
PERFED	Programme d'Entretien Routier
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIR	Programme Indicatif Régional
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNG	Programme National de Gouvernance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POE	Plan d'Organisation des Effectifs de la fonction publique
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PSFE	Programme Sectoriel Forêts et Environnement
PSIC	Projet de Soutien aux Initiatives Culturelles
PST	Programme Sectoriel des Transports
RDPC	Rassemblement Démocratique pour le Peuple Camerounais
SONEL	Société Nationale d'Electricité
STABEX	Stabilisation des Recettes d'Exportations
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEC	Tarif Extérieur Commun
TPE	Très Petites Entreprises
UCAC	Université Catholique d'Afrique Centrale
UPC	Union des Populations du Cameroun

1. RESUME

Le rapport conjoint porte sur l'année 2003 sauf les conclusions qui ont été rédigées après la réunion de la revue à mi-parcours dans le pays qui a eu lieu le 16 février 2005.

Situation politique et économique

L'environnement politique a été principalement caractérisé en 2003 par la préparation des élections présidentielles qui se tiendront en 2004 tant au niveau des partis d'opposition, que de l'observation des élections ou de leur financement.

Il est à relever que l'environnement politique est demeuré stable et paisible. Dans ce contexte, la première étape de la mise en œuvre de l'arrêt rendu par la Cour de justice concernant la frontière commune du Cameroun et du Nigéria s'est déroulée sans incident.

La version finale du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté a été présentée en avril 2003. Le Cameroun espère atteindre le point d'achèvement en 2004.

Les performances macroéconomiques sont restées encourageantes en 2003. Le taux de croissance réel du PIB devrait être similaire à celui de 2002 soit 4,2%. Les progrès en matière de gestion de la dépense et de réforme du secteur financier se sont poursuivis

Cependant, d'autres éléments du programme de réformes accusent des retards par rapport aux agendas initialement arrêtés et pourraient affecter l'atteinte du point d'achèvement. Par ailleurs, l'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité de la chaîne des dépenses publiques demeure un objectif prioritaire, étant donné qu'une grande partie des aides extérieures passera désormais par le budget de l'Etat.

Le 8^{ème} FED

Le Programme Indicatif National (PIN), conclu pour une période de cinq ans, a été signé en mars 1997 et est devenu opérationnel en juin 1998 après ratification par tous les signataires de la Convention de Lomé IV bis. Le Cameroun a bénéficié d'une allocation initiale de **€133m** au titre du 8^{ème} FED dont €93m au titre de la tranche fixe et €40m au titre de la deuxième tranche, libérée, en 1999, suite à une revue à mi-parcours satisfaisante. Ce montant a été majoré, par décision de la Commission au vu des performances de la mise en œuvre du programme, d'un bonus de €7,5m, portant le montant total du 8^{ème} FED à **€140,5m**.

Les deux secteurs de concentration retenus ont été les suivants :

- Le secteur des transports ;
- L'appui aux capacités décentralisées de développement local.

Lors de la mise en œuvre du deuxième protocole financier de la Convention de LOME IV, le Cameroun a aussi bénéficié (i) d'une allocation de €6m au titre du montant incitatif aux réformes institutionnelles, (ii) d'une allocation globale de €44,5m au titre de la facilité d'ajustement structurel, (iii) d'un concours de €67m provenant des fonds régionaux 8^{ème} FED (signé en même temps et conclu pour la même période) et (iv) de €44m provenant des reliquats du programme régional 7^{ème} FED ainsi que de €16,6m au titre de transferts STABEX. Au 31 décembre 2002, le PIN 8^{ème} FED était engagé à hauteur de **99,4%** et décaissé à hauteur de **31,3%**.

Le PIR 8^{ème} FED a été doté d'une enveloppe financière globale pour la région Afrique Centrale de **€91m**. Il est axé principalement sur le secteur de transport et celui de l'environnement et intervient de façon complémentaire au PIN dans ces secteurs.

Le 9^{ème} FED

Pour ce qui est du 9^{ème} FED, la stratégie de réponse de la coopération communautaire a été signée en juillet 2001 pour un montant de **€159m** au titre de l'enveloppe A et **€71m** au titre de l'enveloppe B. L'accord de Cotonou est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003. Elle s'appuie sur le cadre général fourni par le processus du DSRP et l'initiative de remise de la dette dans les Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ) et a pour but de soutenir le pays dans la mise en œuvre de la deuxième génération de réformes économiques et structurelles, les politiques sectorielles liées à la réduction de la pauvreté ainsi que le processus consultatif et participatif de la société civile.

Les deux domaines prioritaires de concentration de l'aide communautaire retenus représentent entre 85 et 90 % de la dotation 9^{ème} FED et portent sur :

- Le secteur des transports, notamment le sous secteur routier (€80m) ;
- Le soutien macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (€55m).

En dehors des domaines de concentration, un maximum de 6,5% de la dotation sera destiné à des actions spécifiques dans les secteurs transversaux tels que la bonne gouvernance et l'Etat de droit, la protection de l'environnement et le renforcement des capacités institutionnelles et un maximum de 5,5 % du montant indicatif sera destiné à permettre le renforcement du rôle de la société civile, notamment par des actions à caractère structurant pour la société civile afin que la représentativité et la légitimation des différents acteurs puissent être établies.

Le Programme Indicatif Régional (PIR), portant sur la zone de la CEMAC et Sao Tomé et Principe a été signé en janvier 2003 pour un montant de **€55m**. Il s'avère complémentaire aux PIN 8^{ème} et 9^{ème} FED Cameroun dans la mesure où les trois secteurs de concentration retenus sont (i) l'intégration économique et l'appui au commerce, (ii) les transports et télécommunications et (iii) la gestion durable des ressources naturelles renouvelables.

Des questions cruciales se posent relatives à la programmation des dépenses, à l'exécution du budget et à la bonne gouvernance des finances publiques en général.¹ Fin 2003, le faible taux de déboursement des fonds PIN 8^{ème} FED et le peu d'engagement sur le 9^{ème} FED doivent également être mentionnés comme des problèmes potentiellement préoccupants. Dans ces circonstances, il est à envisager une réduction du programme macro-économique à sa composante appui institutionnel avec, dans ce cas de figure, une réduction voire même une suppression de l'appui budgétaire lui-même. Dans ce contexte, l'appui institutionnel pourrait être renforcé.

Suite à la réunion de la revue à mi-parcours dans le pays qui a eu lieu le 16 février 2005 ce scénario a été confirmé. Il a été convenu de changer la stratégie du pays, la nouvelle répartition de l'allocation indicative destinée à couvrir les activités de développement à long terme (enveloppe A) étant : 1) € 80m secteur de concentration transports destinés à un appui à la réforme dans le secteur, un programme d'entretien et/ou la couverture de coûts additionnels d'une route en construction 2) € 15m pour l'appui macro-économique destinés à un appui institutionnel (€ 13m) et un appui à l'ON. 3) € 28m pour les programmes hors secteurs de concentration. L'enveloppe B a été ramenée à € 8,7m.

2. AGENDA POLITIQUE DU CAMEROUN

Le DSRP final du Cameroun a été présenté par les autorités camerounaises en avril 2003 et approuvé par les conseils d'administration du FMI et de la BM en juillet 2003. Il fait suite au DSRP

¹ La mission du FMI du mois de mai 2004 a confirmé ces difficultés.

intermédiaire d'octobre 2000 et à un processus de consultation réalisé par les autorités camerounaises auprès de l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires de la stratégie. Le DSRP décrit le processus participatif, le profil de la pauvreté au Cameroun et présente la vision stratégique d'ensemble du gouvernement, les objectifs et les actions prioritaires pour combattre la pauvreté. Il est évolutif et appelé à être continuellement affiné. Le DSRP place la réduction de la pauvreté au centre des préoccupations des autorités, et constitue désormais le cadre de référence de la politique gouvernementale et le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires extérieurs.

Il est cependant à noter que le DSRP reste faible au niveau du cadre institutionnel de monitoring des stratégies de réduction de la pauvreté. Les efforts du gouvernement devraient être poursuivis pour répondre à ces déficiences. La mise en place d'un dispositif statistique et participatif de suivi/évaluation du DSRP et des stratégies sectorielles constitue un élément prioritaire pour assurer la qualité du suivi de la mise en œuvre du DSRP. Une autre amélioration à apporter au DSRP pourrait être une plus grande attention dans l'analyse de la pauvreté et aux questions de genre.

Pour accélérer la mise en œuvre du processus DSRP et en assurer le suivi et l'évaluation, un nouveau dispositif institutionnel a été mis en place en septembre 2003, composé d'un comité interministériel (présidé par le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre); et d'un comité technique de suivi de la mise en œuvre du DSRP (présidé par le Secrétaire général du MINEPAT). Ce dispositif vient s'ajouter à celui relatif à l'IPTE et au Programme National de Gouvernance (PNG). La mise en place d'un dispositif statistique et participatif de suivi/évaluation du DSRP et des stratégies sectorielles constitue un élément prioritaire pour la mise en œuvre du DSRP. Les autorités camerounaises ont sollicité le soutien des partenaires extérieurs pour cet exercice particulièrement complexe.

Une croissance forte (6 à 7% par an à l'horizon 2007), mieux répartie et des dépenses publiques de meilleure qualité ciblant les populations pauvres et vulnérables sont des conditions indispensables pour la réussite de la stratégie. Dans ces différents domaines, la capacité des autorités à exécuter les dépenses additionnelles financées par les « fonds PTE » sur des programmes de lutte contre la pauvreté a un rôle majeur à jouer.

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PTE sera un des enjeux majeurs de l'année 2004. Cependant, la détérioration du cadre macro-économique risque très fortement d'empêcher la conclusion positive du programme FRPC prévue avant le 20 décembre 2004, date de fin du programme actuel. Ceci entraînerait la non atteinte du point d'achèvement avant la fin de ce programme et l'ajournement du point d'achèvement à fin 2005, voire 2006.

L'année 2004 sera marquée par des élections présidentielles qui devraient avoir lieu en octobre-novembre.

3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

3.1. Evolution des indicateurs extraits des ODM

Sur les objectifs de développement que le Cameroun s'est fixé à l'horizon 2007 (cf : indicateurs de performance en annexe), dix d'entre eux ont été retenus dans la présente analyse :

Indicateurs	2000	2001	2002	2003	2004	2007
1. Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)	53.3			40.2		30.0
2. Proportion d'enfants souffrant de malnutrition (en %)	29.0					
3. Taux brut de scolarisation (TBS)	87.7	102.8	104.7	105.4	101.0	99.0
4. Indice de parité filles/garçons (TBS primaire)			0.88	0.89	0.91	100
5. Taux brut d'accès au primaire	79.8	122.9	97.7	94.3	95.0	100.0
6. Taux de couverture vaccinale DTC3 des enfants de moins de 1 an	56	43	63	65	70	83
7. Taux de prévalence VIH chez les femmes âgées de 15 à 49 ans	11.0	11.8	11.8	10.0	10.0	8.0
8. Taux de mortalité maternelle (‰ ¹⁰⁰⁰)	550			430		330
9. Taux de mortalité infantile 0 à 5 ans (‰ ¹⁰⁰⁰)	77.0			77.0		65.0
10. % ménages ayant accès à l'eau potable	44			50.5		60.0

Part des ministères sociaux dans le budget de l'Etat (investissement et fonctionnement) en millions de FCFA	2003	%	2004	%	Var. (%)
Santé publique	59442	7,4	58295	7,1	-1,9
Education nationale	176385	21,9	183638	22,3	4,1

Sources : ECAM II, Carte scolaire, Rapport PEV, Rapport PNLS, Projets de Loi de Finances de 2003 et 2004
 NB : Les valeurs indiquées pour à partir de 2003 constituent des objectifs proposés par l'Ordonnateur national.

Ainsi, il ressort de la seconde enquête réalisée auprès des ménages en 2001 que plus de 6 millions d'individus vivent en dessous du **seuil de pauvreté**², le taux de 40,2% se répartissant en 17,9% en milieu urbain et 52,1% en milieu rural. ECAM II révèle que 10% des personnes vivent dans la pauvreté absolue (aucune commodité, pas d'accès à l'eau potable, pas d'habitat décent...). L'évolution des taux relevée entre 1996 et 2001 (ECAM I et II) permet de constater un recul de la pauvreté sans doute en raison des effets de la croissance économique. La détérioration des indicateurs de santé, tels que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui généralement évolue dans le même sens que le taux de pauvreté, trouve son explication dans la faible qualité de l'offre de soins, en termes de ressources humaines et d'infrastructures et dans des coûts trop élevés. L'analyse détaillée des dix indicateurs est insérée dans le paragraphe 3.5 « Réalisations dans les secteurs sociaux ».

3.2. Evolution globale de la situation politique et institutionnelle

La situation politique

En 2003, la situation politique générale est demeurée stable et paisible ce qui est remarquable dans un climat sous-régional caractérisé par des conflits et tensions.

Dans le cadre de la préparation des élections présidentielles de 2004, une activité accrue de la part des partis d'opposition et même à l'intérieur du parti au pouvoir s'est faite sentir. Quelques nouveaux partis politiques ont été créés ; dans un contexte où il en existe près de 200, cela n'est pas particulièrement significatif. Il est en revanche intéressant de noter les tentatives d'alliances entre certains partis d'opposition en vue de présenter un candidat unique lors des élections en 2004.

L'Observatoire National des Elections (ONEL) a présenté son rapport sur le déroulement des élections législatives et municipales en 2002 au début de l'année à la Présidence à la fin de son mandat. La publication de ce rapport est attendue début 2004. Le mandat de l'ONEL a été reconduit et amélioré. Suite à une nouvelle légalisation adoptée en décembre 2003, l'ONEL a été doté d'un nouveau mandat pour une période de trois ans renouvelable une fois. Une procédure de consultation des partis politiques et de la société civile est prévue avant la nomination de ses membres par le Président.

En ce qui concerne la préparation administrative et financière des élections, une conférence a eu lieu à Londres en octobre 2003 sous l'égide du Commonwealth. La plupart des bailleurs susceptibles d'y apporter un soutien étaient invités. A la fin des délibérations, il a été convenu que le gouvernement camerounais présenterait une feuille de route détaillant les étapes nécessaires pour mener à bien les élections. De plus il a été recommandé aux autorités de procéder à une refonte de la liste électorale.

Sur le plan régional et international, on a pu observer une implication accrue du gouvernement en 2003. D'abord, le Cameroun a occupé durant toute l'année une place au Conseil de Sécurité aux Nations Unies. Comme membre temporaire du Conseil, le Cameroun a été appelé à jouer un rôle clé pendant les délibérations sur la guerre en Irak.

L'année 2003 a vu le début de la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour Internationale de Justice du 10 octobre 2002 réglant le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigeria en attribuant la souveraineté notamment de la presque île de Bakassi et de quelques 32 villages avoisinant le Lac

² FCFA 646/hab/jour au Cameroun

Tchad au Cameroun. Les travaux de la Commission Mixte - établie et présidée par les Nations Unies en 2002 pour la mise en œuvre de l'arrêt - se sont poursuivis durant l'année dans une ambiance détendue et constructive. Les relations personnelles entre les Présidents Biya et Obasanjo ont été consolidées notamment par la médiation diplomatique du Secrétaire Général des Nations Unies M. Kofi Annan. En décembre 2003, le retrait des autorités nigérianes des villages près du Lac Tchad s'est effectué sans incident. La réussite de la première étape, et peut-être la moins sensible, dans la mise en œuvre de l'arrêt a été citée comme exemple de diplomatie préventive de la part des deux pays.

Sur le plan régional, le Cameroun a participé aux réunions de la CEMAC et de la CEEAC notamment lors des délibérations sur la situation critique en République Centrafricaine. Le Cameroun - comme les autres pays de la sous-région - a reconnu le régime du Général François Bozizé et s'est déclaré politiquement en faveur d'une contribution militaire minimale à la force du maintien de paix. En réalité sa contribution a été limitée.

En ce qui concerne les relations Cameroun-Union européenne, des discussions ont été entamées en vue d'instaurer un dialogue politique structuré dans le cadre de l'Article 8 de l'Accord de Cotonou. Une première réunion préparatoire a eu lieu entre la Troïka de l'UE et le Ministre des Relations Extérieures en décembre 2003.

Le respect des Droits de l'Homme

L'action de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) a été davantage visible en 2003 qu'en 2002, sous l'impulsion de son nouveau président. Plusieurs ateliers sur la situation des droits de l'homme ont été organisés. Les bureaux provinciaux ont été mis en place pour faciliter l'accès de la population aux services de la CNDHL. Toutefois, la CNDHL manque de moyens (membres permanents et moyens d'investigation) pour asseoir sa crédibilité et faire d'elle la gardienne du respect des droits de l'homme au Cameroun. Entre-temps, assistée par des experts internationaux du Commonwealth, la CNDHL a préparé un projet de loi en vue d'acquiescer des pouvoirs supplémentaires et plus d'indépendance. Il est envisagé de soumettre la nouvelle loi à l'approbation de l'Assemblée nationale en mars 2004.

Si les journalistes de la presse écrite travaillent généralement de manière indépendante, il convient cependant de relever qu'en 2003 un journal régional a été interdit, une publication du quotidien « Mutations » confisquée (le 14 avril 2003) et plusieurs journalistes arrêtés, gardés à vue et ensuite relâchés après interrogatoire. En ce qui concerne l'audiovisuel, les procédures fixées par la loi pour lancer une station de radio ou de télévision sont encore jugées trop lourdes par les requérants potentiels. On peut constater que certaines stations ont démarré leurs activités sans licence officielle mais avec l'accord tacite du gouvernement. Celles-ci évoluent donc dans une situation illégale et précaire. En évoquant un manque de licence ou le non respect de termes de référence, les autorités ont cependant fermé plusieurs stations de radio et de télévision.

Au cours de l'année 2003 des conférences de presse ainsi que des réunions d'associations ou de partis politiques de l'opposition ont été interdites ou interrompues à plusieurs reprises par les autorités locales pour cause de non-conformité à la réglementation.

Les conditions d'arrestation et de vie des détenus restent à améliorer, d'autant que la population carcérale a atteint un nouveau pic en fin d'année. Cela semble dû à la mise en place des agents de police de quartier et à la signature encore plus systématique des mandats de dépôt par les magistrats du parquet. Les prisons centrales sont surpeuplées et il devient difficile d'assurer la sécurité des détenus et du personnel pénitentiaire à l'intérieur des prisons. L'administration pénitentiaire a engagé une réflexion de fond sur la conciliation des droits de l'homme et de la sécurité dans les lieux de détention, notamment pour éviter les mauvais traitements et les châtiments corporels. Certains acteurs de terrain de l'administration pénitentiaire ont d'ailleurs été sanctionnés. Le programme PACDET dans les prisons de Yaoundé et Douala, les organisations religieuses et certaines ONG contribuent à humaniser les conditions de détention.

Le pays n'a pas de prisonniers politiques ou d'opinion. Un groupe de 17 sécessionnistes anglophones, condamnés par le tribunal militaire pour des crimes de droit commun, revendique cependant cette dénomination.

Bonne gouvernance

Le Cameroun entend réussir le programme de réduction de la pauvreté et poursuit d'une manière déterminée la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Les priorités en matière de gouvernance sont décrites dans un plan d'actions annexé au DSRP : (i) la gestion efficace et transparente des affaires de l'Etat et des fonds publics ; (ii) la participation effective des populations à la gestion des affaires publiques et à la consolidation du partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ; (iii) le renforcement de l'Etat de droit et un accès équitable à la justice ; (iv) la mise en place progressive de la décentralisation prévue dans la Constitution de 1996. En 2003, la loi créant la Chambre de comptes a été adoptée par l'Assemblée Nationale (voir paragraphe 3.3). Le Cameroun est devenu membre en 2003 du *Peer Review Group Mechanism* du NEPAD, chargé d'effectuer l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de gouvernance des pays sur leur demande.

Lutte contre la corruption

Les mesures pour lutter contre la corruption dans les administrations publiques et dans les entreprises parapubliques sont déclinées dans un plan gouvernemental. Les structures de lutte contre la corruption comprennent (i) le Comité ad hoc de lutte contre la corruption présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, (ii) l'Observatoire de lutte contre la corruption, et (iii) les Cellules ministérielles de lutte contre la corruption. Les plans d'action de ces institutions ont été finalisés en 2003 et seront mis en œuvre en 2004. L'engagement du gouvernement de fournir régulièrement (au moins chaque semestre) des informations sur les sanctions judiciaires et/ou administratives entreprises à l'encontre des personnes coupables d'irrégularités avérées, conformément à l'esprit de la Matrice des Mesures, a manqué de suivi. Le Président de la République a encouragé son gouvernement à redoubler d'efforts dans ce domaine ce qui a accru les attentes de la population.

La décentralisation

Le Cameroun est engagé dans un processus de décentralisation depuis plusieurs années (lois de 1974 puis réforme constitutionnelle de 1996). Quatre avant-projets de loi existent depuis la fin de l'année 2000. Force est de constater, cependant, que le Cameroun connaît une certaine lenteur dans la mise en œuvre effective du processus de décentralisation. Cela est principalement dû non seulement à l'absence de calendrier des réformes, à la difficulté d'appréhender la capacité d'adaptation des départements ministériels, des exécutifs municipaux, des populations mais aussi au souci de prendre en compte la diversité sociologique du pays. Malgré tout, dans ce domaine, des événements importants ont marqué la fin de l'année 2003 :

- i. le colloque des Maires du 24 au 28 novembre qui a réuni la quasi totalité des magistrats municipaux du Cameroun et a permis l'unification du mouvement associatif municipal au sein d'une association nationale regroupant toutes les sensibilités politiques ;
- ii. le séminaire sur la coopération décentralisée du 30 novembre au 1^{er} décembre a contribué à ouvrir le débat sur la nécessité de renforcer la coopération décentralisée au Cameroun ;
- iii. le sommet panafricain « Africités 2003 » de portée internationale, tenu à Yaoundé du 2 au 6 décembre, place le Cameroun dans le peloton de tête des pays impliqués dans le processus de décentralisation ;
- iv. enfin avec la présidence accordée au Cameroun pour la Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local (CADDEL), le gouvernement camerounais confirme sa volonté de leader africain dans la poursuite du processus de décentralisation.

Le Président de la République a réaffirmé la nécessité du processus de décentralisation dans son discours à la nation à l'occasion de la présentation des vœux de fin d'année.

3.3. Evolution globale de la situation économique

Situation macroéconomique

La croissance du PIB réel est estimée à 4,2% pour 2002 et devrait être similaire en 2003. L'inflation est restée faible en 2003 (inférieure à 2%) et les réserves extérieures ont continué à s'accroître. Toutefois l'appréciation de l'euro par rapport au dollar a conduit à une appréciation du taux de change réel de 8,3% entre fin 2001 et mi 2003, ce qui entraîne une perte de compétitivité de l'économie camerounaise.

Malgré des retards dans le calendrier, le programme de réforme macroéconomique et structurel semblait s'être poursuivi de façon globalement satisfaisante comme en témoignait l'approbation par le conseil d'administration du FMI en décembre 2003 de la quatrième revue du programme à moyen terme avec le FMI et l'extension de la durée du programme FRPC jusqu'en décembre 2004.³

Ces indicateurs, et en particulier un déficit budgétaire contrôlé, sont essentiels pour permettre la conclusion positive du programme FRPC avant le 20 décembre 2004, date de fin du programme actuel. Tout dérapage en 2004 pourrait remettre en cause la bonne mise en œuvre du programme.

Réformes structurelles

Cependant le rythme des autres réformes structurelles s'est avéré beaucoup plus lent que prévu. C'est le cas d'un certain nombre de réformes et de mesures à entreprendre dans le cadre du troisième crédit d'ajustement structurel de la BM (CAS III) notamment dans le domaine clef de la gouvernance (réforme du système judiciaire, création d'un conseil constitutionnel) dans le secteur forestier, et dans le domaine des privatisations (eau et télécommunications). Les autorités ont cependant commencé à travailler sur la définition d'une stratégie et d'un plan d'action détaillé dans le domaine de l'énergie et devraient reprendre le processus de réforme du secteur pétrolier qui a peu avancé depuis deux ans. La situation financière d'un certain nombre d'entreprises publiques (notamment la CAMAIR) s'est détériorée sensiblement du fait des retards dans la restructuration de certaines entreprises publiques et des factures impayées par le gouvernement.

Les revenus fiscaux « non pétroliers » ayant été inférieurs aux prévisions, les objectifs budgétaires n'ont pu être atteints qu'au prix d'une réduction des dépenses publiques d'investissement et des différés de paiement intérieurs. Les retards importants dans l'exécution des programmes financés par les fonds PPTE ont également contribué au ralentissement du rythme d'exécution des investissements.

La réconciliation des données budgétaires entre le Ministère des Finances et la Banque Centrale a constitué un problème sérieux durant cette année que les autorités camerounaises se sont attelées à résoudre.

Poids de la dette

La politique d'endettement de l'Etat est restée prudente et les dernières estimations et projections indiquent que la Valeur Nette Actualisée du ratio dette/exportation devrait probablement rester en dessous de 150% à partir de 2004, ce qui est à peu près conforme aux projections réalisées au moment de l'atteinte du point de décision de l'IPPTE en 2000. Le ratio service de la dette (après allègement)/exportation devrait se stabiliser à 12,7% pour la période 2003/2006.

³ Durant l'année 2004, ces tendances ne se sont pas confirmées.

Gestion des finances publiques

La poursuite des réformes et des efforts en vue d'améliorer la gouvernance apparaît essentielle pour que le Cameroun réussisse dans sa lutte contre la pauvreté. En particulier un suivi rapproché du programme et le renforcement de la coordination des actions du gouvernement auraient été cruciaux pour atteindre les objectifs du programme et le point d'achèvement de l'IPPTE en 2004.

La mise en place d'un *Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)* suppose que certains préalables existent pour gérer les dépenses dans un cadre pluriannuel et sur la base d'un cadrage de politique sectorielle. Des efforts considérables restent à faire pour maîtriser le système de programmation budgétaire pluriannuel dans la mesure où la plupart des stratégies sectorielles se déclinent rarement en programmes prioritaires avec un chiffrage des besoins (en fonctionnement et investissement) et assurer une mise en cohérence avec les stratégies transversales (DSRP et Programme de Gouvernance). Le Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) est pratiquement inopérant et la constitution de portefeuilles de projets ne fait pas l'objet de règles et de procédures systématisées.

Concernant le processus d'élaboration et d'adoption du *Budget d'Investissement Public (BIP)*, il faut souligner certaines avancées dans le cadre de la préparation du BIP 2004. L'instruction présidentielle (circulaire N°001/CAB/Pr. du 11 septembre 2003) fixe certaines règles et normes pertinentes et prévoit que seuls les projets présentés sur la base d'une fiche normalisée feront l'objet de discussions lors des conférences budgétaires.

En aval du système, *l'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement* est affectée par des dysfonctionnements communs à l'ensemble de la chaîne d'exécution de la dépense publique. On constate des écarts importants entre budget voté et exécuté et entre projets réalisés et ceux inscrits. Les difficultés dans la maîtrise de la chaîne de la dépense publique sont connues avec la longueur des procédures, la multiplicité des intervenants, les retards et le rythme discontinu de l'exécution du budget. A ce jour, le système de gestion de la dépense est encore en mutation. La mise en œuvre du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGEFI) regroupant les différents systèmes d'information budgétaire et financière est en cours.

Au niveau *du cadre législatif et réglementaire* des finances publiques, les travaux de diagnostic menés soulignent la complexité, la diversité des supports juridiques et le non-respect de la hiérarchie juridique et de la valeur normative des textes. Des travaux sont en cours d'exécution malgré un certain retard par rapport au calendrier initial. Il s'agit de la rédaction de la Loi portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun ; du Décret sur la Comptabilité publique et de la Loi de Programmation Pluriannuelle des Investissements Publics.

En matière de contrôle de la dépense publique, on constate que cette fonction n'est pas remplie de manière satisfaisante en raison principalement d'une organisation déficiente, d'un nombre excessif de structures intervenant dans le contrôle interne sans véritable coordination et de l'absence d'un véritable contrôle externe répondant aux normes internationales reconnues.

Parallèlement à la mise en place d'un contrôle externe des finances publiques, *le renforcement et la structuration du contrôle administratif et de l'audit interne* est un volet important de la réforme en cours pour assurer une meilleure gestion des dépenses publiques. La fonction de contrôle interne doit être réorganisée et les missions d'audit interne harmonisées et re-dynamisées dans un cadre juridique adéquat et sécurisé notamment pour le personnel de contrôle.

Au niveau *du contrôle externe*, ce dernier est représenté au Cameroun par l'Assemblée Nationale et la Chambre des Comptes de la Cour Suprême. La Chambre des Comptes est l'organe de contrôle externe prévue par la Constitution camerounaise de 1996. La Loi de 005/2003 portant organisation, fonctionnement, composition et attributions de la Chambre des Comptes a été promulguée par le Chef de l'Etat le 21 avril 2003. Cette loi prévoit une compétence juridictionnelle de jugement des comptes, c'est-à-dire le contrôle de la régularité juridique des comptes. La Chambre des Comptes en l'état ne répond que partiellement aux attentes en matière de contrôle externe des finances publiques par exemple en ce qui concerne les compétences extra-juridictionnelles de contrôle de gestion, la

régularité et l'efficacité des dépenses publiques et de certification des comptes. La mise en place de la Chambre des Comptes devrait théoriquement amener une amélioration de la tenue des comptabilités dans la mesure où la première obligation des comptables publics est de rendre compte, en produisant un compte de gestion sur chiffres, accompagné par un compte de gestion sur pièces. Le contrôle juridictionnel sanctionne cette obligation de rendre compte. Il est attendu que la Chambre des Comptes soit opérationnelle au plus tard en 2005.

Les accords commerciaux

La balance commerciale du Cameroun est excédentaire de 73 milliards de FCFA soit 1% du PIB⁴. En termes structurels, le Cameroun demeure fortement tributaire des marchés mondiaux des produits de base dont dépendent ses recettes à l'exportation, notamment celles du pétrole, du bois, du cacao, du café et des bananes. Il doit aussi faire face aux problèmes structurels internes dus au mauvais état du réseau routier d'écoulement, aux longs délais de transit au Port de Douala, à la pauvreté du service en matière de fourniture d'électricité, aux difficultés d'accès aux intrants, à l'incapacité d'assurer un contrôle de qualité efficace, ainsi qu'au manque de formation et de crédits pour les petits producteurs. Plusieurs cas de non-conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires de produits camerounais et européens ont été signalés au cours de l'année 2003 dans le cadre du Système d'Alerte Rapide d'Information pour les Produits Alimentaires et pour les Aliments pour Animaux (graines de café, pâtes au curry). Lors du sommet de Cancun, les préoccupations majeures du Cameroun étaient relatives aux médicaments, aux TRIPS et à l'agriculture avec l'accès préférentiel des pays ACP au marché européen pour les bananes qui arrive à expiration fin 2007. Le Cameroun s'est montré solidaire de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad en ce qui concerne le coton.

En ce qui concerne les produits d'exportation de pêche, une mission d'inspection a été effectuée au Cameroun par la DG Santé et Protection des Consommateurs de la CE en novembre. Cette mission avait pour but de faire le suivi des recommandations faites lors d'une mission précédente en mars 2000.

3.4. La situation de l'initiative PPTE

Depuis octobre 2000, la BM et le FMI ont convenu d'appuyer une opération globale de réduction de la dette du Cameroun au titre de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). La dette du Cameroun à l'égard de l'ensemble de ses créanciers sera ainsi allégée, après le franchissement du point d'achèvement, d'environ \$ 2 milliards en valeur nominale ou \$ 1,26 milliard en valeur nette actualisée soit plus de FCFA 700 milliards. En octobre 2003 le Cameroun avait déjà bénéficié au titre de l'assistance intérimaire de l'initiative PPTE renforcée, de plus de FCFA 213 milliards d'allègement de dette. Les allègements obtenus doivent être versés par les autorités sur un compte spécial «BEAC/PPTE». La constitution de ces fonds PPTE a connu quelques légers retards (FCFA 176 milliards auraient été constitués).

Les fonds PPTE doivent être gérés « dans le cadre du budget de l'Etat » et de façon « participative et transparente » pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté. En 2001 et 2002, l'exécution des dépenses PPTE a été extrêmement faible (moins de FCFA 2 milliards). En 2003, l'exécution des fonds semble amorcer son démarrage (FCFA 77 milliards de nouveaux projets ont été approuvés) et les montants exécutés sont estimés désormais à 21 milliards de FCFA. La sous-exécution des fonds PPTE et les difficultés de suivi des réalisations et des résultats restent cependant un sujet de préoccupation majeure pour les autorités camerounaises dans la perspective du franchissement du point d'achèvement de l'initiative et de la mise en œuvre du DSRP.

Le point d'achèvement de l'initiative est dit « flottant »: son franchissement (prévu mi-2004 par les autorités) dépendra des progrès réalisés par le pays dans la mise en place de sa stratégie de lutte

⁴ Rapport pays FMI n° 03/401, Décembre 2003

contre la pauvreté. Elle dépend également de nombreux autres déclencheurs : maintien d'un cadre macroéconomique stable, utilisation plus importante des ressources PPTE, progrès significatifs dans la gouvernance, en matière de réformes judiciaires et structurelles, de système de passation des marchés publics, d'exécution du budget de l'Etat, de la qualité des services publics et du fonctionnement des agences de régulation; réalisation d'objectifs spécifiques dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la lutte contre le VIH/Sida.

L'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE est une priorité du gouvernement camerounais afin de revenir à une situation d'endettement soutenable et de dégager ainsi les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs définis dans le DSRP. Elle conditionne également l'allègement de près de € 1 milliard de dette bilatérale avec la France dans le cadre du Contrat de Développement et de Désendettement (C2D). Le dispositif institutionnel en vue d'accélérer ce franchissement a été modifié en 2003. En septembre le « comité interministériel de coordination et de supervision de l'action gouvernementale pour le franchissement du point d'achèvement de l'initiative PPTE » a été remplacé par le « comité interministériel de suivi de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté » chargé de superviser la mise en œuvre du DSRP et de veiller à la bonne exécution des réformes en vue du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Le Comité Consultatif de suivi de la gestion des ressources PPTE, créé en décembre 2000, est resté en activité et a été complété par la création de différents « sous-comités ».

3.5. Les réalisations dans les secteurs sociaux

Secteurs sociaux

Situation de la mère et de l'enfant : conséquence de la crise économique qui a affecté le pays dans les années 80, la pauvreté a eu un impact négatif sur la santé de la mère et de l'enfant. Les taux de mortalité infanto - juvénile continuent de se dégrader passant de 126 pour 1000 en 1991, à 151 en 1998, les estimations pour 2002 étant de 162 et 158 respectivement pour les hommes et les femmes en 2002⁵. La mortalité infantile est estimée à 62 pour 1 000 en 2001, ce qui dépasse les objectifs fixés par le gouvernement qui prévoyait 77 pour 1 000 pour la même année. Les diarrhées, le paludisme, les infections respiratoires aiguës, la malnutrition et l'anémie constituent les causes les plus importantes de mortalité infantile. Concernant la mortalité maternelle, les taux sont supérieurs aux prévisions du gouvernement. En effet, alors que l'objectif était de 430 décès pour 100 000 naissances vivantes, l'estimation prévue pour 2001 est de 720 largement supérieure, et seuls 56% des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié. Les personnes souffrant de malnutrition sont estimées à 25% de la population totale sur la période 1998/2000⁶ et 21% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale⁷. 62% des enfants d'un an sont vaccinés contre la rougeole, ce qui présente une amélioration de 7 points par rapport à 1990. La mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la santé et du DSRP, validés respectivement en mars 2002 et avril 2002, constitue un cadre propice pour poursuivre l'objectif visé de réduction de la mortalité maternelle et infantile.

VIH/SIDA. Selon les analyses du Ministère de la Santé, la séroprévalence du VIH/SIDA dans la population sexuellement active était de 11,8% en 2002, soit 22 fois plus importante qu'en 1987. L'objectif est, à l'horizon 2015, de stopper la propagation du VIH/SIDA et d'inverser la tendance actuelle sur base du 'Plan stratégique de lutte contre le SIDA 2000-2005' qui jette les bases d'une collaboration entre l'Etat, les acteurs nationaux et les partenaires au développement. Le gouvernement camerounais a fait de la lutte contre le VIH SIDA une priorité, déclinée dans le DSRP. Au cours de l'année 2003, les travaux réguliers de la Commission mixte de suivi du Programme ont sans doute permis au Cameroun de pouvoir bénéficier de la décision favorable en

⁵ Rapport sur la santé dans le monde 2003. OMS

⁶ Rapport Mondial sur le développement Humain 2003, PNUD

⁷ Idem

octobre 2003 du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose, et le paludisme de financer les programmes camerounais de lutte contre ces trois maladies à hauteur de \$ 95 m pour 5 ans (2004/2009). Le Cameroun dispose ainsi de la première tranche des financements sur une période de deux ans pour un montant de FCFA 24,5 milliards (environ € 37m).

Financement du secteur de la santé : le secteur de la santé a bénéficié lors de l'année 2003 de l'annonce de divers financements (PTE, C2D Santé, Fonds Mondial SIDA, admission au fonds GAVI⁸). Malgré cela, les soins de santé restent inaccessibles à une grande partie de la population. Face à cette situation le Ministre de la Santé a créé un Comité d'experts chargé de la réforme de l'assurance maladie. Il s'agit de proposer des solutions différenciées entre d'une part la création d'un système d'assurance maladie pour le secteur formel et la création de micro assurance de santé pour le secteur informel, avec péréquation entre les deux systèmes.

Epidémie : En octobre 2003, le Ministère de la Santé Publique a annoncé une épidémie de fièvre jaune. En effet, un cas avait été détecté dans la province du Centre. La solution de précaution minimale a été choisie par le Ministère consistant à vacciner la population de la zone concernée.

Education. Les moins de vingt ans représentent 51% de la population camerounaise. Le taux net de fréquentation⁹ dans le primaire est de 76% pour les garçons et de 71% pour les filles¹⁰. Il convient de mettre l'accent sur les progrès réalisés en matière d'éducation des filles. En effet, l'UNICEF¹¹ souligne que "Malgré tout, le Cameroun a réussi à faire progresser l'égalité des sexes en matière d'éducation, les filles constituant 49,2% de tous les élèves inscrits à l'école primaire". Le Cameroun est éligible à l'Initiative Fast Track pour l'Education, à laquelle les pays à faible revenu ont été intégrés depuis novembre 2003.

3.6. Les réalisations relatives à des questions transversales

Tendances critiques en matière d'environnement (voir profil environnemental en annexe)

Le plan de réforme du Ministère de l'Environnement et des Forêts prévu dans le cadre du Programme Sectoriel Forêt Environnement – successeur du Plan d'Action d'Urgence et dont la version finale sera validée début 2004 - tarde à être mis en place. Sa mise en oeuvre nécessitera une réforme institutionnelle du MINEF pour faire face aux faiblesses en termes de planification, suivi-évaluation des activités, relations avec les services extérieurs et système d'information.

La conférence internationale sur l'application des lois forestières et la gouvernance (AFLEG), organisée à Yaoundé du 13 au 16 octobre 2003 sous l'égide de la BM et de l'UE, a permis d'adopter une déclaration par 38 gouvernements (dont 31 africains) ainsi que par la CE, engageant tous les Etats présents à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et adoptant une feuille de route sur le suivi des mesures prises dans ce domaine. Le commerce illégal du bois a également été discuté, bien que n'étant pas au départ sur l'agenda. Il a, entre autres, été souligné la qualité de la législation camerounaise sur ce sujet mais les grands problèmes de mise en oeuvre persistent. Cette déclaration s'inscrit en droite ligne dans la mise en oeuvre du Plan d'Actions FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*) de l'UE.

La gestion durable des ressources forestières reste à concrétiser. Les projets de décrets de classement des unités forestières d'aménagement (UFA), attribuées en concessions provisoires

⁸ Global Alliance for Vaccines and Immunization

⁹ Taux net de fréquentation dans le primaire : Pourcentage d'enfants appartenant au groupe d'âge correspondant officiellement à l'enseignement primaire qui fréquentent l'école primaire.

¹⁰ Les chiffres de l'UNICEF présentés dans « La situation des enfants dans le monde 2004 » ne sont pas exploitables car la période d'enquête n'est pas clairement identifiée.

¹¹ "Pour un développement intégré du jeune enfant camerounais : Mouvement mondial en faveur des enfants", UNICEF, 2003.

(pour certaines depuis 6 ans), sont toujours en attente empêchant la mise en œuvre des plans d'aménagement durables. Concernant l'exploitation illégale du bois, le suivi des contentieux et le recouvrement des dommages et intérêts (environ 20 milliards de FCFA) dus à l'Etat et aux communautés, par les opérateurs économiques mis en cause, demeurent préoccupants. Pour faciliter la lutte contre l'illégalité et promouvoir une bonne gouvernance du secteur forestier, le Cameroun a mis en place depuis deux ans un Observateur Indépendant. Il est le seul pays du bassin du Congo à avoir mis en place un tel contrôle.

La foresterie communautaire a connu un engouement particulier avec près de 254 demandes de forêts communautaires (FC) reçues depuis l'année 2000 pour une surface totale de 862.186 hectares. Plusieurs abus ayant été constatés dans l'exploitation des FC, le Ministre de l'Environnement et des Forêts a suspendu certaines activités des FC.

La problématique du braconnage, notamment des espèces menacées d'extinction, reste toujours d'actualité en dépit des efforts du gouvernement pour étendre son réseau d'aires protégées (qui couvre à ce jour plus de 15 % du territoire national) afin de mieux lutter contre ce fléau.

Genre

Au cours de l'année 2003, le Ministère de la Condition Féminine a rédigé un rapport dont l'objectif est l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes sectoriels du gouvernement. Un séminaire de validation est prévu dans le courant de l'année 2004.

3.7. Evolution de la situation régionale et internationale

Le gouvernement camerounais a ratifié le traité de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en 1999, faisant d'elle une véritable entité économique. A cet égard, le gouvernement du Cameroun s'est engagé à respecter les critères de surveillance multilatérale et à préparer un plan de convergence de son économie, notamment pour la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune, la constitution effective d'une union douanière entre les six pays membres, l'harmonisation des législations fiscales qui régissent les activités économiques et financières, la création d'un marché commun fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, et l'harmonisation des politiques sectorielles communes. Le Cameroun restant un des pays les plus stables de la sous région ainsi que le principal acteur économique, son implication dans le processus d'intégration régionale est d'autant plus indispensable. Il convient cependant de noter les difficultés de fonctionnement de la CEMAC (manque de moyens matériels et humains) accentuées pendant l'année 2003 par l'instabilité politique de la Centrafrique où se trouve son siège. Le Cameroun reste fortement impliqué dans le processus d'intégration régionale. Il a adopté une charte d'investissement compatible avec celle de la CEMAC et devait, avant fin 2003 mettre en œuvre les nouvelles mesures de la CEMAC en matière de change, en transférant les prérogatives de change extérieur de l'administration aux banques commerciales.

De par son appartenance à la CEMAC, le Cameroun participe à la négociation de l'APER (Accord de Partenariat Economique Régional) avec l'Afrique Centrale, accord susceptible de stimuler les échanges régionaux et d'agrandir le marché intérieur accessible aux quelques produits transformés camerounais. Les secteurs de services, notamment de transport et de communication, devraient profiter de cette évolution. Le potentiel du Cameroun pour le développement de son propre secteur industriel et de transformation restera toutefois limité, tant que le Nigeria ne fera pas partie de sa zone d'intégration économique régionale. Dans ce cadre, le Cameroun a tenu son premier séminaire de sensibilisation des acteurs non gouvernementaux en 2003. Une étude d'impact de ces accords sur l'économie camerounaise sera réalisée en 2004. Par ailleurs, le Cameroun a activement participé à la concertation organisée dans le cadre du Conseil des Ministres ACP en 2003. Un Comité national de suivi des négociations des APE, présidé par le MINEPAT, a été créé en juin dernier par arrêté. Le lancement officiel des négociations des APE entre la CEMAC et l'Union européenne a eu lieu le 4

octobre dernier à Brazzaville. La CEMAC / Sao Tomé e Príncipe est, avec la CEDEAO, la première région ACP à avoir entamé la deuxième phase des négociations.

4. EXAMEN DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ACTUELLE

4.1. Secteurs de concentration et soutien aux politiques macroéconomiques

4.1.1. Secteur de concentration 1 du 8^{ème} et 9^{ème} FED : Politique sectorielle de transports

a) Résultats sectoriels

Le secteur de transports constitue une des composantes majeures et les plus dynamiques de l'économie camerounaise contribuant à hauteur de 6 % au PIB et représentant plus de 60 000 emplois. En matière de politique sectorielle des transports, le gouvernement a défini en 1996 une Déclaration de Stratégie et préparé un Programme Sectoriel des Transports (PST) à moyen terme, à exécuter en plusieurs phases. Ce Programme qui, à la date de sa conception, répondait de façon appropriée aux besoins du pays et dont le succès a permis une profonde transformation du secteur s'avère désormais obsolète. La préparation d'une nouvelle stratégie sectorielle des transports avec, le cas échéant, des composantes en matière d'actions de politique sectorielle et de développement des réseaux de transport s'avère nécessaire.

Pour ce qui est du sous-secteur routier, le désengagement de l'Etat des tâches d'exécution et de contrôle est très avancé et le tissu de PME et de BET du secteur, dont l'activité se concentre dans le domaine de l'entretien, s'est consolidé. L'ensemble de ces PME et BET est désormais capable d'absorber un volume financier supérieur à celui mis à la disposition du secteur par les « bailleurs » du secteur, le Fonds Routier et le FED.

Le Ministère des Travaux Publics se rend compte aujourd'hui d'une dégradation substantielle de l'état du réseau prioritaire. C'est ainsi qu'en 1999 le linéaire de routes bitumées de ce réseau en état bon ou normal d'entretien s'élevait à 1723 km, tandis qu'en 2002 le linéaire n'était que de 910 km, soit 53% du précédent. Pour les routes en terre du même réseau le pourcentage de routes en état bon ou normal d'entretien est passé de 45% en 1999 à 27% en 2002.

La dégradation du réseau routier prioritaire camerounais peut être attribuée à des causes multiples :

- a. L'insuffisance des ressources allouées par l'Etat à l'entretien routier, nettement inférieures aux besoins du réseau. Cette insuffisance de ressources est d'autant plus grave que la contribution de FCFA 7 milliards par an du PERFED II disparaîtra en 2005;
- b. Des travaux inadaptés à l'état des chaussées : l'insuffisance des ressources mène à des actions d'entretien minimal qui ne permettent pas de résoudre les problèmes plus généraux des couches de surface vieillissantes ou des structures fatiguées ;
- c. Le manque d'un programme national de réhabilitation du réseau routier ;
- d. Des insuffisances du système de passation des marchés d'entretien qui mènent souvent au démarrage tardif des campagnes d'entretien routier et au gaspillage d'une partie de la saison sèche qui pourrait être utilisée pour la réalisation des travaux ;
- e. Des insuffisances dans la gestion des marchés, avec une maîtrise d'œuvre qui réagit lentement et qui est réticente à résilier les marchés des PME défaillantes ;
- f. Le succès relatif des opérations de pesage routier sur les principaux axes bitumés¹² combiné avec le manque d'une politique claire et effectivement appliquée de gestion de barrières de pluie, ce qui mène au contournement des principaux itinéraires bitumés par les poids lourds et à la destruction des routes en terre avoisinantes.

¹² Il faut à ce titre souligner que les camions citerne qui sont, pour la plupart, non conformes en matière de charge à l'essieu bénéficient toujours de dérogations de pesage.

Les causes de la dégradation du réseau routier ont mené le Ministère des Travaux Publics, avec l'appui des principaux intervenants du secteur, à étudier un ensemble de réformes pour le secteur routier. Les principales réformes seraient les suivantes :

- i. La réforme du Fonds Routier (pilier financier du système d'entretien routier) qui devrait permettre la création d'un deuxième « guichet », complètement séparé du « guichet entretien » et dédié au financement d'un programme de réhabilitation. Les ressources de ce deuxième « guichet » devraient être majoritairement approvisionnées par les bailleurs de fonds. La création de la deuxième ligne de financement au sein du FR devrait être précédée par une augmentation des ressources pour l'entretien telle que prévue dans le DSRP ainsi que d'une rationalisation et d'une révision des mécanismes de transfert de ces ressources ;
- ii. La création du Conseil National de la Route qui serait responsable pour les décisions stratégiques dans le secteur routier, notamment, en ce qui concerne la stratégie d'évolution du réseau routier ainsi que la structure des ressources pour assurer son entretien. Au-delà de ces compétences le Conseil National de la Route devrait aussi assurer l'équilibre entre les programmes des différents ministères ordonnateurs (MINTP, MINT, MINUH, MINVIL) ;
- iii. La création d'une Agence Routière qui aurait pour but de corriger les défaillances de la Maîtrise d'œuvre et rendre plus efficace l'utilisation des fonds disponibles pour l'entretien.

Certaines autres composantes de la réforme sont aussi en cours d'étude ou de mise en œuvre. Il s'agit notamment de : (i) l'étude du Plan Directeur Routier, (ii) les études pour la production de la nouvelle stratégie du MINTP, (iii) les opérations de pesage actuelles et futures sur quelques tronçons du réseau bitumé, et (iv) les études pour une stratégie de gestion des barrières de pluie.

Les principaux résultats attendus dans le cadre du 9^{ème} FED de la coopération communautaire dans le secteur des transports sont les suivants :

- a) la réduction des coûts et délais de transport sur le réseau routier prioritaire et, en particulier, sur les axes du réseau régional structurant par le biais d'un programme d'aménagement des tronçons de ce réseau permettant le désenclavement d'autres pays de la sous région et l'appui aux actions de réduction des délais de passage et des coûts de transit au Port de Douala ;
- b) l'achèvement d'un équilibre durable entre l'expansion et l'entretien du réseau routier prioritaire;
- c) la protection effective du patrimoine routier ;
- d) la prise en compte des facteurs environnementaux et sociaux du transport routier.

Pour l'instant seule la mise en œuvre des actions permettant d'atteindre le dernier résultat présente un bilan clairement positif, l'attente des trois premiers nécessitant encore des efforts supplémentaires. Tel est le cas, entre autres, de la réduction des délais de passage au Port de Douala, de l'augmentation du pourcentage du réseau prioritaire qui fait l'objet d'entretien courant et périodique (ce qui permettrait l'amélioration de la qualité du réseau) et de l'amélioration du fonctionnement du système de barrières de pluie au Cameroun.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PIN 8^{ème} FED, les actions du gouvernement dans les secteurs des Travaux Publics et des Transports, ont permis d'atteindre la majorité des objectifs fixés sauf l'objectif a) ci-dessus s'agissant à l'objectif relatif au Port de Douala, et :

- (i) l'approbation du cadre législatif et réglementaire pour l'entretien décentralisé des routes rurales, tributaire des lois générales sur la décentralisation ;
- (ii) l'achèvement de la restructuration du MINTP ;
- (iii) le financement autonome de l'entretien routier permettant de couvrir la totalité du réseau classé prioritaire.

Une analyse approfondie des difficultés liées à la réalisation de ces objectifs a eu lieu lors des réunions régulières de coordination de la Coopération Cameroun - Union Européenne et un mécanisme de suivi (tableau de bord des indicateurs régulièrement mis à jour) a été mis en place.

b) Progrès réalisés dans les activités

1. En ce qui concerne l'entretien routier du réseau prioritaire national, le programme d'entretien routier du 8^{ème} FED, PERFED II (8 ACP CM 13), de €52m, est en cours d'exécution. Le PERFED II a pour objectif principal la conservation, à un coût économique, du réseau routier prioritaire en favorisant le renforcement des capacités du Ministère des Travaux Publics et la consolidation du secteur privé (PME et BET). Dans le cadre du programme 18 contrats ont été passés avec des entreprises locales pour l'entretien triennal de 3000 km de routes revêtues et de routes en terre. L'exécution de 15⁴ contrats s'est normalement déroulée avec un taux de réalisation des travaux à mi-parcours supérieur à 50%. Trois entreprises se sont révélées défaillantes et doivent être remplacées. Des formations ciblées se sont aussi déroulées au profit des services du Ministère des Travaux Publics, des bureaux d'études de contrôle et des entreprises du secteur routier.

2. En ce qui concerne les actions de développement du réseau routier prioritaire camerounais, la cohérence avec le réseau régional structurant a été assurée par le choix d'itinéraires d'intérêt régional. Dans ce cadre, la Communauté a financé, avec une très forte composante du PIN et des fonds Stabex, une partie des grandes infrastructures favorisant l'accès à la mer pour les pays enclavés de la région et la réalisation d'un maillon de la liaison vers le Gabon et la Guinée Equatoriale. A ce sujet on peut citer les projets d'aménagement des routes régionales suivantes :

- a. Bertoua-Garoua-Boulai (BGB) (7 ACP CM 50, 8 ACP CM 1, 6 ACP RPR 555, 7 ACP RPR 630, 8 ACP RCE 1) qui fait partie de l'axe Douala-Bangui, inauguré en juillet 2001 et couramment en voie de clôture (enveloppe financière initiale : €98m) ;
- b. Ngaoundéré-Touboro-Moundou (NTM) (8 ACP CM 4, 7 ACP RPR 720, 8 ACP RCE 2) dont les travaux ont démarré en février 2002 (€ 132m, dont environ un tiers correspond à la partie Tchadienne) ; le déroulement du projet (du point de vue technique ainsi que du point de vue de son environnement administratif) montre d'ores et déjà que l'enveloppe financière prévue sera insuffisante pour atteindre l'objectif fixé ;
- c. Ngaoundéré-Garoua-Boulai (NGB) dont le contrat pour l'étude de faisabilité a été attribué fin 2003.

3. Un troisième projet, contribuant à l'amélioration des infrastructures de transport régionales, est la contribution communautaire à l'aménagement de la route Ebolowa - Frontières Gabon et Guinée Equatoriale (7 ACP RPR 771, 8 ACP RCE 12 et 8 ACP CM 28), en concertation avec l'AFD et la BAD. L'enveloppe prévue (€ 8,1m sur le PIR 7^{ème} FED, € 5m sur le PIN Gabon 7^{ème} et 8^{ème} FED, et € 1m sur le PIN Cameroun 8^{ème} FED) couvre la construction du pont d'Eborou (à la frontière Cameroun / Gabon) et une bretelle au Gabon, le pont de Ngoazik étant financé sur fonds Stabex Cameroun (€6m). Le projet, qui est globalement géré par le Gabon, a démarré en 2003.

c) Degré d'intégration des questions horizontales

Une attention particulière a été donnée aux considérations et mesures d'accompagnement liées à la protection de l'environnement, notamment à travers :

- (i) L'intégration systématique dans les dossiers d'appel d'offres des projets routiers d'entretien et d'aménagement de mesures spécifiques ainsi que les directives pour la prise en compte de l'environnement dans l'entretien routier ;
- (ii) La réalisation d'études environnementales et de suivis environnementaux par des bureaux d'études pour les travaux d'entretien routier du PERFED II situés dans des zones sensibles ;
- (iii) La réalisation de travaux environnementaux additionnels sur certaines routes ;
- (iv) La réalisation d'une étude dans le cadre du PERFED II qui a permis de catégoriser les routes selon leur sensibilité environnementale et d'identifier des études et actions complémentaires ;
- (v) L'étude et la mise en œuvre d'actions ou mesures de compensation environnementale supplémentaires dans le cas de grands chantiers exécutés dans des zones très sensibles.

En ce qui concerne les grands axes routiers dont l'aménagement est appuyé par des financements du FED, d'autres actions d'accompagnement sont également prises en charge telles que la sensibilisation et la prévention des MST/SIDA - particulièrement pour les femmes -, la prévention

routière ou des mesures de protection du patrimoine archéologique. Un programme de mesures d'accompagnement a été défini pour le chantier routier NTM et sera mis en œuvre en 2004.

4.1.2. Secteur de concentration 2 du 8^{ème} FED : L'appui au développement décentralisé des communautés locales

a) Résultats sectoriels

Malgré de nombreuses discussions et démarches des bailleurs et les assurances répétées du gouvernement, les projets de loi relatifs à la mise en place de la décentralisation, qui étaient attendus en 2003, n'ont pas été présentés à l'Assemblée nationale. L'adoption de ces lois, qui est une conditionnalité de la deuxième tranche de l'appui budgétaire 8^{ème} FED et du deuxième secteur de concentration du 8^{ème} FED sera en principe soumise à l'Assemblée nationale en mars 2004. Les trois programmes financés dans le cadre de ce secteur de concentration ont pour but de contribuer au processus de décentralisation au Cameroun à travers le transfert aux communautés locales de responsabilités croissantes. Leur impact est donc conditionné par l'approbation et la mise en œuvre de ces textes.

L'Etat continue à exercer un pouvoir de tutelle politique et financier important sur celles-ci et plus des deux tiers des finances communales sont d'origine fiscale et recouvrées directement par les services de l'Etat. Les appuis à la décentralisation interviennent en complémentarité avec les autres bailleurs et des réunions de concertation ont régulièrement lieu tant pour échanger des informations que pour harmoniser leur intervention dans ce domaine. Les autres points à noter dans ce secteur sont analysés dans le paragraphe 3.2.

b) Progrès réalisés dans les activités

1. Le Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain (PACDDU) (8 ACP CM 17 et 8 ACP TPS 52) vise à renforcer le processus de décentralisation en œuvre au Cameroun en accroissant les capacités de programmation et de gestion urbaine des élus communaux et des services techniques des 5 villes secondaires du programme et en renforçant la participation des populations au développement local urbain.

Début 2003, l'équipe de mise en œuvre du programme a été renforcée par le recrutement de cadres nationaux. Après la phase préparatoire du programme en 2002, les activités menées en 2003 ont concerné :

- i. L'appui au renforcement des capacités communales et de maîtrise d'ouvrage par la réduction du personnel, le recrutement de nouveaux cadres et l'organisation de formations,
- ii. L'acquisition de vues satellitaires pour les 5 villes en cours de réalisation doit aboutir à la mise en place d'outils de gestion des données spatiales ; un audit financier et patrimonial des 5 villes a été réalisé et devrait servir de base à la résolution du problème des dettes croisées ; en collaboration avec le MINUH et le MINVIL, des consultations de villes ont été menées dans les 3 villes de l'ouest qui permettront la mise en place de contrats de ville entre les mairies, les services déconcentrés de l'Etat et de la société civile définissant des plans de développement pluriannuels et le rôle de chacun dans ce cadre ; un manuel de procédures pour les investissements communaux a été élaboré et validé par les élus communaux ; une étude sur la fiscalité locale a été menée ; un appel d'offre pour la mise en place d'un réseau de communication satellitaire entre les villes et l'Agence d'exécution est en cours,
- iii. L'appui à l'amélioration du partenariat entre les services municipaux, les services déconcentrés et la société civile : les comités locaux de concertation ont été mis en place et ont validé des projets de la société civile et des communes.
- iv. L'appui à l'amélioration des capacités des organisations de base : un manuel de procédures pour les investissements pour la société civile a été élaboré ; 50 micro projets de la société civile sont en cours de réalisation pour plus de FCFA 100m ; 20 organismes d'appui ont été recrutés pour un accompagnement et un renforcement des capacités de ces associations

locales bénéficiant de ces subventions ; le PACDDU participe à l'élaboration du contenu du magazine « société civile et capital social » en collaboration avec le projet FOURMI II.

Il convient cependant de souligner le taux de décaissement très faible du PACDDU en 2003. Les raisons de ce retard ont été discutées lors du dernier Comité de Pilotage et des solutions vont être rapidement mises en œuvre : remplacement d'un assistant technique, rapprochement de l'agence nationale d'exécution et du maître d'ouvrage délégué, renforcement des outils de planification de l'agence nationale d'exécution. Enfin l'avenant n° 1 à la CF signé fin 2003 permettra de clarifier le rôle de chacun. Une évaluation à mi-parcours est prévue pour mi 2004.

2. Le programme de développement participatif urbain – FOURMI II - Coopération décentralisée des villes de Yaoundé et de Douala (8 ACP CM 19) qui vise à renforcer les capacités et la participation des communautés locales dans le but d'améliorer leurs revenus et leur cadre de vie. Ce programme a permis en 2003 :

- i. D'appuyer et d'accompagner les organisations de base de la société civile à travers un fonds d'appui aux micro initiatives : 77 projets ont été financés pour un montant total de plus de FCFA 300m dans 9 quartiers de Yaoundé et 9 quartiers de Douala dans les domaines de l'emploi du social et des infrastructures ;
- ii. D'impliquer les 2 communautés urbaines de Yaoundé et de Douala, 4 communes de Yaoundé et 3 communes de Douala (participation à la sélection des microprojets, appuis techniques des services techniques, co-financement et suivi des réalisations).
- iii. De renforcer les capacités des associations locales, des organismes correspondants et des collectivités locales notamment par l'organisation de séances de formation,
- iv. De promouvoir le programme à travers des activités de communication : diffusion du magazine « société civile et capital social » et réalisation de 96 émissions radios.

L'évaluation finale du programme permettra de tirer des leçons pour le prochain programme de renforcement des capacités des acteurs non étatiques à financer sur PIN 9^{ème} FED.

3. Comme déjà indiqué, la réalisation des conditionnalités au démarrage du programme PAIDER (8 ACP CM 24) n'a pas progressé pendant l'année 2003. Le programme reste donc en suspens. Des réunions de travail sur la mise en œuvre du programme initié par les services de l'Ordonnateur National n'ont pas abouti dans des résultats concrets en raison de l'absence des représentants qualifiés du Ministère de tutelle (MINATD). Malgré l'initiative commune des bailleurs de fonds auprès des autorités camerounaises, la loi sur la décentralisation – qui est un préalable aux conditionnalités - n'est toujours pas adoptée. Le gouvernement a annoncé la présentation des lois sur la décentralisation pour la session de l'Assemblée nationale en mars 2004. L'adoption des lois sur la décentralisation qui ne constitue pas en elle-même une conditionnalité, permettrait à l'Etat camerounais la réalisation progressive des engagements de la CF.

c) Intégration des questions transversales

La société civile occupe une place centrale dans ces trois programmes. Dans le cadre de FOURMI II et du PACDDU, des appels à projets sont diffusés dans la presse locale à l'intention des organisations de la société civile. Des actions de formation et de renforcements de leurs capacités sont également entreprises, complétant en cela la maîtrise d'ouvrage qu'elles exercent sur les microprojets retenus. La prise en compte des facteurs environnementaux et de genre fait partie intégrante des critères de sélection de ces microprojets. Dans le cadre du PACDDU, le renforcement des capacités des cinq communes concernées s'est traduit au cours de l'année 2003 par la mise en œuvre du plan social.

4.1.3. L'appui aux politiques macroéconomiques (Secteur de concentration 2 du 9^{ème} FED)

a) Résultats sectoriels

Mise en œuvre de la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté : Un premier rapport de suivi de la mise en œuvre Stratégie de la Réduction de la Pauvreté à fin septembre 2003 a été produit en décembre 2003. Ce rapport présente de manière très complète les actions entreprises mais ne traduit pas les priorités du gouvernement. Si le budget 2004 est cohérent avec le programme FRPC signé entre le Cameroun et le FMI, il est marqué par une baisse des ressources hors PPTTE affectées à la lutte contre la pauvreté. Ce budget n'est pas conforme à ce qui était prévu au niveau du DSRP. Une attention particulière devra être portée sur les taux d'exécution dans les secteurs sociaux.

Qualité et efficacité de la gestion des finances publiques : Les améliorations dans ce domaine sont jugées à travers la qualité de la mise en œuvre des mesures inscrites dans la matrice de mesures CE – Cameroun. La seconde phase (novembre 2002 – décembre 2003) de la Matrice de Mesures a été consacrée à la consolidation de certaines des réformes déjà engagées telles que celle du cadre juridique des finances publiques, le contrôle externe avec la mise en place du plan d'action de la Chambre des Comptes et la définition de la réforme du contrôle interne. Cette période s'est centrée également sur les programmes spécifiques de renforcement des capacités des ministères dans la préparation, l'exécution et le suivi de leur budget et sur certaines activités nouvelles comme l'archivage et la gestion des ressources humaines (audit de SIGIPES). A l'exception du texte de loi relatif à la Chambre des Comptes qui ne correspond pas aux souhaits des partenaires au développement impliqués dans ce domaine et au retard pris dans certains domaines par rapport au calendrier initial, les résultats de ce programme sont considérés comme satisfaisants.

L'appui budgétaire visait également la contribution à la mise en œuvre efficace de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté dans les domaines de la santé et l'environnement et forêts. La situation dans ces deux domaines est décrite dans d'autres chapitres du rapport.

b) Progrès réalisés dans les activités

Deux programmes d'appui budgétaire et institutionnel étaient en cours simultanément en 2003.

1. Un appui budgétaire ciblé (8 ACP CM 2) financé par les FAB générés par la CF 6043 de mars 1998 et les reliquats des conventions antérieures. Environ 90 actions à exécuter sur la période 2003-2006, ont été programmées en juillet 2003, dans le cadre du 5^{ème} avenant au « protocole 98 » régissant ces FAB. L'appui d'un montant total de FCFA 5,530 milliards bénéficiera à 12 institutions ou administrations. Outre l'avenant n°5, quelques actions sur les avenants précédents au protocole restent à exécuter ou à clôturer. L'exécution de cet appui est restée extrêmement faible en 2003 (FCFA 152m). Toutefois, en fin d'année, les administrations bénéficiaires ont pu procéder à l'engagement de plus d'un milliard de dépenses. Il s'agit du projet SIGIPES (FCFA 625m), de l'appui à l'Agence de Régulation des Marchés publics (FCFA 40m), du projet NTM environnement (FCFA 81m) et du projet SIGEFI (FCFA 458m). Les opérations non engagées au cours de cette année seront reportées sur les exercices ultérieurs. Elles devront être inscrites au budget des administrations bénéficiaires. Par ailleurs, les remboursements opérés par le Trésor en 2002 (1,1 milliard de FCFA) à la suite des conclusions de l'audit du plan d'organisation des effectifs de la fonction publique (POE) précédemment financé par les FAB, ont été affectés au financement de la Matrice des Mesures.

2. Un appui budgétaire non ciblé (8 ACP CM 25-26-27). La 1^{ère} tranche et la tranche flottante ont été débloquées en mai 2003 (€ 8.96m). Les devises ont été transférées à la BEAC et la contrepartie en monnaie nationale (FCFA 5,9 milliards) a été déposée sur un compte du Trésor à double signature ON/Chef de Délégation. Le virement au compte du Trésor est intervenu fin décembre 2003 et un audit des dépenses ainsi refinancées devra être lancé au premier semestre 2004.

Le respect de l'ensemble des nombreux engagements pris par le gouvernement pour le déblocage de la deuxième tranche semble difficile à court, voire à moyen terme. Les raisons des difficultés à

accomplir les conditionnalités résident notamment dans un problème de conception de ces conditionnalités qui apparaissent rétrospectivement beaucoup trop nombreuses (en éclatant les conditionnalités de la CF en leurs «sous-conditionnalités», on arrive à une trentaine de conditionnalités), imprécises, et dotés de calendriers parfois irréalistes. Les problèmes posés par ces conditionnalités sont sérieux : blocage de la deuxième tranche fixe de l'appui budgétaire (€ 9m) et blocage du futur programme 9^{ème} FED prévu théoriquement en 2004 (qui nécessitera le dénouement préalable du programme 8^{ème} FED). Ils constituent une préoccupation majeure pour la coopération Cameroun-UE.

L'appui institutionnel dans le cadre des mesures d'accompagnement à l'appui budgétaire est mis en œuvre à travers le protocole 1/97, d'un montant de FCFA 2 milliards, presque entièrement engagé et consommé à hauteur de 90% et le volet appui institutionnel de la convention de financement (€ 1,5m) engagé à 32%. Il finance notamment la coordination de la nouvelle Cellule d'appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CSR) qui a pris le relais, en septembre 2003 de la Cellule d'Appui à l'ajustement structurel (CAAS). Ce changement reflète les nouvelles orientations de la politique de développement de la CE et la priorité donnée par les autorités camerounaises à la mise en œuvre du DSRP.

3. Les appuis en préparation : les futurs programmes 9^{ème} FED. Une consultation a été lancée en début d'année en vue d'évaluer la situation en ce qui concerne la possibilité de faire un appui budgétaire et d'élaborer une proposition de financement pour l'appui institutionnel dans le cadre du 9^{ème} FED. La programmation initiale prévoyait un appui budgétaire de € 45m devant être confirmée par cette étude programmée pour janvier 2004. Un des principaux obstacles à la mise en place de cet appui budgétaire réside dans les difficultés à débloquer la dernière tranche du programme d'appui budgétaire 8^{ème} FED (voir ci-dessus) qui constitue un préalable au démarrage du programme 9^{ème} FED. Dans le cadre de la revue à mi-parcours du 9^{ème} FED, il est envisagé de renforcer l'appui institutionnel dont le montant initial est de €9m.

4. La Matrice de Mesures correctrices, mise en place par le Protocole d'Accord du 24 mai 2000 et sa Convention de Mise en Œuvre signée le 30 juin 2000, est financée par le biais de remboursements de dépenses considérés inéligibles (7 ACP CM 25-26 et 8 ACP CM 2). Après un premier prolongement de sa durée et compte tenu de la non réalisation ou du non achèvement de certaines activités le Comité de Pilotage du programme a décidé le 28 octobre de prolonger la mise en œuvre jusqu'à fin juin 2005 (activités en 2004 plus 6 mois en 2005 pour la clôture). Cette prolongation a été formalisée par le biais d'un avenant n°2 signé fin décembre 2003. Sur € 7,2m mobilisés dans le cadre de ce programme, 52% ont été engagés et 36% réalisés. Les activités réalisées peuvent être résumées comme suit :

a. Concernant le Cadre Général des Finances Publiques :

- La rédaction d'un projet de la Loi portant Régime Financier de l'Etat ainsi que ses textes d'application sont en phase de finalisation qui devrait être déposé à l'Assemblée nationale à la session de juin 2004.
- La loi sur la Chambre des Comptes, dont les travaux de préparation ont été appuyés par la Matrice de Mesures, a été promulguée en avril 2003. Malgré la réduction des attributions de la chambre au seul jugement des comptes, la mise en place de cet organe demeure un chantier important. La Matrice de Mesures appuie cette mise en place par le biais d'un appui portant sur la définition du statut des magistrats, le recrutement et la formation du personnel. Cet appui a démarré en octobre 2003 et se prolongera durant l'année 2004.
- L'appui pour le renforcement du contrôle et de l'audit interne s'est poursuivi
- Les audits des 5 Ministères dépensiers (Travaux Publics, Agriculture, Elevage, Santé et Education), organisés en 2002 ont été finalisés et diffusés en janvier et avril 2003
- Gestion de la masse salariale : Les travaux d'audits externes de l'application informatique SIGIPES ont été réalisés entre juillet et septembre 2003. Les appuis complémentaires (formation, équipement et informatique) qui ont été recommandés par cet audit en 2004.

b. Concernant les procédures budgétaires :

- Assistance Technique au MINEPAT, au MINTP et au MINSANTE : Globalement la gestion de ce contrat a été difficile et les résultats relativement décevants. Compte tenu de résultats plus positifs obtenus, l'assistance technique au MINTP devrait être prolongée en 2004 dans le cadre d'un contrat de consultant indépendant signé avec l'expert.
- Audit organisationnel de la chaîne de dépense d'investissement public : Suite à la réalisation de l'audit en 2002, des appuis complémentaires ont été réalisés, notamment une mission d'appui au MINEPAT pour la préparation du BIP 2004 ainsi que la préparation de l'avant projet de loi pluriannuelle des investissements publics.
- Elaboration des manuels de procédures : Ces travaux seront organisés courant 2004, à partir d'un séminaire atelier ayant vocation d'examiner et de formaliser les différentes procédures d'exécution de la dépense publique.
- Formation sur les nouvelles procédures : Une étude pour l'évaluation des besoins en formation et l'élaboration d'un plan de formation devrait être lancée lors du premier trimestre 2004 dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecole Nationale d'Administration Française (ENA).
- Amélioration du système d'archivage : Une mission d'identification des besoins en archivage du dispositif budgétaire et comptable a été réalisée en mai 2003. Les résultats de ces travaux ont permis de définir un appui spécifique à l'archivage et de mobiliser les ressources prévues à cet effet en 2004.

c) Intégration des questions transversales

La prise en compte des questions transversales dans le cadre de l'appui macroéconomique de la CE est réalisée par le biais de certaines conditionnalités portant sur la gouvernance et par le soutien qu'il procure à la politique du gouvernement et à la mise en œuvre du DSRP (qui intègre ces considérations). La mise en œuvre de l'appui institutionnel accompagnant l'appui macroéconomique doit également favoriser cette intégration en aidant au renforcement des capacités. En particulier la création en fin d'année de la CSRP, cellule transversale d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté, et l'appui institutionnel 9^{ème} FED, pourrait être l'occasion de renforcer la transversalité des appuis communautaires à la réduction de la pauvreté.

4.2. Projets et programmes hors concentration

4.2.1. Le développement rural

Les interventions de la Coopération UE-Cameroun dans le secteur du développement rural s'inscrivent dans les politiques nationales de la décentralisation et de la réforme du secteur agricole, passant par une libéralisation des filières et la diversification de la production. En outre, tous les projets en développement rural répondent à la stratégie du Gouvernement de réduction de la pauvreté (DSRP). Les appuis de l'Union européenne ont pour but d'accompagner le Cameroun dans la mise en œuvre de ces politiques et sont financés par le programme STABEX (7^{ème} et 8^{ème} FED) et le PIN 7^{ème} FED. Parmi les mesures que le Gouvernement s'est engagé à réaliser au courant de la période sous revue, les suivantes sont à citer en priorité : (i) la promotion d'une gestion concertée des infrastructures d'intérêt collectif dans les zones des projets en cours ou en préparation ; (ii) l'autonomie des agences d'exécution des projets ; (iii) la garantie de la sécurité des personnes et des biens dans les zones des projets et; (iv) la reconnaissance par l'Etat du rôle à jouer par les communautés et les organismes non publics. Les mesures citées ont été prises par le Gouvernement ou se trouvent en voie de réalisation.

Le cadre institutionnel des actions financées par la Commission dans le secteur rural est caractérisé par une faiblesse notable des services publics et de l'administration en général. Les fonds d'investissements publics et de fonctionnement des services d'Etat sont fort réduits, ce qui contribue également au faible niveau d'efficacité des services essentiels pour le développement rural. Concernant les différents domaines du développement rural, les compétences des services

publics sont réparties entre une multitude de services techniques et administratifs, sans que les compétences des différents services soient toujours bien clarifiées et sans véritable coordination. S'ajoute à cela la problématique du rôle et des fonctions des communes rurales. Celles-ci existent aujourd'hui de manière formelle, mais sont souvent peu opérationnelles faute de ressources financières et de compétences administratives requises.

Etant donné ce contexte institutionnel défavorable, les actions et mesures correctives suivantes semblent indiquées : (i) la prise de mesures d'appui institutionnel en faveur d'une meilleure coordination des actions de développement ; (ii) au niveau des autorités centrales, et en dehors des politiques générales d'ajustement structurel, il serait utile de viser des objectifs d'amélioration notable dans le domaine du respect des engagements en matière de l'entretien routier et de l'application de la législation existante concernant la protection des ressources naturelles ; (iii) renforcer les appuis institutionnels permettant aux collectivités locales d'assumer progressivement leur rôle de maître d'œuvre des infrastructures rurales.

Le volume des financements en cours dans ce secteur est de l'ordre de €56m. La mise en œuvre des actions en cours, suivant les Conventions de Financements et Protocole d'Accord en vigueur, se déroule globalement selon les prévisions. Les principaux projets sont :

1. Le Programme de Développement de la Région des Monts Mandara (7ACP-CM 17 de €9m et COM-STABEX 92/93 PAP24 de €5,3m). Le 7 ACP CM 17 est actuellement en clôture. Le projet se poursuit sur financement STABEX. Les principales actions de ce Programme sont la réalisation d'infrastructures sociales, de l'hydraulique villageoise et de la sécurité alimentaire. Toutes ces actions sont appuyées par la sensibilisation et la formation des bénéficiaires.

2. Le Programme de Développement de la Plaine Tikar (7ACP CM 42 de €10,2m). Les actions principales sont la réhabilitation des pistes rurales, la construction des infrastructures sociales et l'hydraulique villageoise avec de façon plus secondaire le crédit rural, la protection de l'environnement et l'appui à l'élevage suivis d'une sensibilisation et d'une formation des bénéficiaires. Suite à un audit ponctuel qui a démontré une gestion très faible du projet, l'équipe de direction a été changée en octobre.

3. Le Projet Pôle de Développement Rural Sa'a-Ntui-Sangmelima Phase II (COM-STABEX 92/93 PAP13 de €6,1m). Les principales actions réalisées sont le renforcement de capacités de production agricole génératrice de revenus (filrière cacao, café, palmier à huile, bananes plantains et cultures maraîchères), la réalisation des infrastructures socio-économiques et hydrauliques et l'appui à l'organisation d'autogestion des populations locales.

4. Le Programme de développement du Bassin de la Benoué Phase II (COM-STABEX 92/93 PAP 7 €6,1m). Le projet est arrivé dans sa phase de clôture. Les principales actions sur le DP4 sont les infrastructures sociales (salles de classe, centre de santé, centre de formation technique), infrastructures hydrauliques, protection environnemental et la gestion du terroir. Dans le DP de clôture l'accent est mis sur des actions de consolidation et pérennisation des acquis du projet (formation des bénéficiaires et de certaines ONG).

5. Le Programme de Développement Rural Participatif dans le Département du Logone et Chari (COM-STABEX 92/93– PAP14) d'un montant de €11,4m. Ce projet a connu les mêmes difficultés de démarrage que tous les projets participatifs. Les actions réalisées en 2003 concernent principalement les marchés de réhabilitation des périmètres irrigués et du contrôle de travaux, de la fourniture des groupes-motopompes et de la réalisation d'infrastructures sociales. En outre, l'animation et la sensibilisation des bénéficiaires des infrastructures sociales et des périmètres irrigués étaient importantes.

4.2.2. La santé

L'analyse du secteur de la santé au Cameroun met toujours en évidence un grand déséquilibre entre l'offre et la demande de soins. La Stratégie Sectorielle de Santé, adoptée en juillet 2002 et qui

s'intègre dans le Plan National de Développement Sanitaire 1999-2008, définit les grands axes stratégiques que se fixe le gouvernement pour la période 2001-2010, à savoir : (i) réduire d'un tiers la charge morbide globale et la mortalité des groupes de populations les plus vulnérables, (ii) mettre en place à une heure de marche et pour 90% de la population une formation sanitaire délivrant le Paquet Minimum d'Activités, et (iii) pratiquer une gestion efficace et efficiente des ressources dans 90% des formations sanitaires et services de santé publics et privés à différents niveaux de la pyramide.

Il n'existe cependant toujours pas de cadre juridique pour la participation communautaire et pour le système national d'approvisionnement des Médicaments Essentiels Génériques (notamment les CAPPs), ni de réformes en matière de formation de base et continue, ni de cadre de concertation entre les intervenants du secteur. Il est cependant à noter que le dossier concernant les statuts de la CENAME a été relancé, notamment par une lettre de l'ON au Ministre de la Santé Publique et une proposition de statuts garantissant l'indépendance de la CENAME est attendue avant le fin de l'année 2004 qui marque la fin de la convention entre l'état camerounais et la CE.

La proportion du budget de l'état affecté au secteur de la santé reste faible malgré la déclaration de politique sectorielle de santé en 1992. Ainsi, le MINSANTE a bénéficié en 2003 d'une enveloppe de près de 60 milliards de FCFA, soit € 90m qui représentent 7,5%¹³ du budget investissement et fonctionnement des ministères.

1. Le Programme d'Appui au Secteur Santé (PASS) (8 ACP CM 18), dont la CF a été signée en juillet 2000 pour un montant de €11,3m¹⁴, a pour objectif principal d'améliorer l'accès de la population aux soins de qualité dans les districts sanitaires sélectionnés des provinces de l'Est, du Centre et de l'Ouest. L'année 2003 a été pour le PASS la première année d'activités effective notamment dans la formation et de mise en place des structures décentralisées dans les provinces cibles du projet. Le travail préparatoire afin de déterminer les besoins des districts cibles s'est achevé et permet la poursuite des réalisations planifiées (infrastructures, équipement, suite des formations...). Le programme a également permis à onze ONG nationales de bénéficier de financements pour la mise en œuvre de projets spécifiques dans les zones concernées pour une meilleure adaptation du programme aux besoins de la population (sensibilisation au SIDA/Tuberculose, nutrition, et revitalisation des structures de dialogue). Il est également à noter que le MINSANTE a officiellement nommé un responsable de haut niveau pour le suivi des activités du projet permettant d'améliorer l'implication du maître d'œuvre dans le projet. Cependant, le projet a accusé un certain retard, dû principalement à une sous-évaluation des délais nécessaires à la validation, la soumission et l'attribution des marchés dans le cadre des dossiers d'appel d'offres. Les fonds de contrepartie dus par le gouvernement pour le projet PASS n'ont pas été versés au projet à ce jour. De nombreuses correspondances ont été échangées à ce sujet entre la Délégation, les services de l'ON et le MINSANTE. Les fonds de contrepartie ont été inscrits au budget 2004, mais les modalités d'attribution (gestion décentralisée ou système de cartons utilisé habituellement) de ces fonds ne sont pas encore définies par le Ministère. L'évaluation à mi-parcours du projet est prévue pour début 2004.

2. Le Projet de Réorientation des Soins de Santé Primaires dans la province de l'Extrême Nord¹⁵ (7 ACP CM 34, 8 ACP CM 22), d'un montant de €2,465m et dont le gestionnaire est l'ONG CARE, s'est achevé le 31 décembre 2002 avec un bilan opérationnel jugé satisfaisant. La cellule allégée de

¹³ Cette enveloppe sera, selon la loi de finances pour l'exercice 2004 n° 2003/017 ramenée à 58 milliards en 2004 – au lieu des 75 milliards prévus dans le DSRP – représentant une variation négative de 1,9% en termes absolus entre 2003 et 2004 et une part de 7,1% pour les dépenses consacrées au secteur de la santé par rapport à l'enveloppe budgétaire pour 2004.

¹⁴ Un avenant à la convention de financement a permis une augmentation du fonds de €0,5m en novembre 2002.

¹⁵ Province qui se caractérise par l'indice de pauvreté le plus élevé du Cameroun (49% contre 28% en moyenne sur le territoire national).

suivi de ce projet soutenu sur le plan technique et financier par le PASS a pleinement joué son rôle de consolidation des acquis. Cette cellule a cessé son activité au 31 décembre 2003.

3. Le Projet Régional de Formation des Techniciens de Laboratoire (8 ACP TPS 18), d'un montant de €2,3m se poursuit. Ce projet a cependant connu un certain retard dans la réalisation de ses objectifs : un contrôle financier interne (par les services de l'ON) a ralenti les ordres de paiement et des sessions de formation ont été annulées.

4.2.3. L'environnement

Au cours de l'année 2003, la CE a poursuivi son appui technique et financier au Cameroun à travers des projets financés sous diverses sources (Stabex, 7^{ème} et 8^{ème} FED, lignes budgétaires « Recherche » ou « Environnement et Forêts Tropicales ») à envergure nationale ou régionale selon dans les domaines ci-après :

➤ Conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts

- Projet de conservation du Parc National de Korup (Stabex, € 1,98m) – terminé en décembre 2003;
- Programme Régional ECOFAC-Composante Cameroun (8^e FED, € 16m) – activités réduites au minimum depuis fin 2003 en attendant le financement 9^{ème} FED pour la phase IV;
- Projet de développement des alternatives pour la lutte antibraconnage (DABAC, 8^e FED regional, € 1,6m) ;
- Réseau de partenariat pour la gestion durable des forêts en Afrique Centrale (Budget, € 3m)

➤ Développement local en zone forestière

- Projet foresterie communautaire en périphérie du Dja (PFC, Stabex, € 0,7m) – terminé en juillet 2003;
- Reboisement communautaire des forêts du NOUN (RECOFON, budget, € 1.38m) ;
- Projet de Mesures d'accompagnement autour de la réserve du Dja (PMdA-Dja, Stabex, € 2.13m).

➤ Renforcement des capacités et appui institutionnel

- Cellule environnement et forêts (Stabex, € 0,9m) ;
- Projet éducation environnementale phase 2 (CEESP II, Stabex, € 0,84m) ;
- Projet Contribution à l'Amélioration des Processus de Gouvernance Environnementale et de Gestion Participative en Afrique Centrale (GEPAC, budget, € 1.59m).

➤ Volet environnement des projets routiers

- Mesures d'accompagnement environnementales de la route régionale Ngaoundéré –Touborou - Moundou (volet appui institutionnel au MINEF, volet protection de l'environnement (sensibilisation et suivi écologique), volet archéologie, Volet sensibilisation sur les IST/SIDA et volet sécurité routière) (Stabex, Appui à l'ajustement structurel, montant total € 1.42m) ;
- Etudes environnementales simplifiées pour les pistes entretenues dans le cadre du programme PERFED II et d'autres projets routiers.

En terme de résultats importants ces projets ont permis :

- De doter deux aires protégées majeures (le Parc National de Korup et la Réserve de Faune du Dja) (1) d'un plan d'aménagement afin d'assurer une gestion intégrée de l'ensemble des activités, (2) d'une stratégie cohérente de lutte anti-braconnage dont les résultats sur la biodiversité faunique sont significatifs, (3) d'assurer un transfert progressif des activités sous la responsabilité du MINEF et (4) de mettre en place une banque de données scientifiques et techniques sur la conservation et la biodiversité au Cameroun (Korup et ECOFAC-Dja) ;
- De recenser les besoins majeurs de développement des populations riveraines de la réserve du Dja et de développer des actions visant à apporter des solutions à certaines de ces besoins (PMdA-Dja) ;

➤ Observateur indépendant

La disponibilité de DFID et de la Commission européenne à financer la poursuite des prestations de l'Observateur Indépendant a été discutée avec les autorités en 2003. L'action reste en attente de l'approbation des termes de référence par le MINEF. L'existence d'un Observateur indépendant fait partie des conditionnalités préalables au décaissement de la deuxième tranche de l'appui budgétaire du 8^{ème} FED.

Les problèmes généraux rencontrés à relever sont, entre autres :

- La faible capacité administrative et financière du MINEF et des populations pour capitaliser les acquis des projets arrivés en fin de convention de financement (Korup et ECOFAC-Dja) ;
- L'absence de la prise en compte sur le budget de l'état du minimum du personnel des aires protégées et le manque de la dotation des aires protégées majeures d'un budget de fonctionnement élaboré sur la base des activités prévues dans leur plan d'aménagement (Korup et ECOFAC-Dja) ;
- L'importance de la viande de brousse pour les populations en termes financiers, nutritionnels et culturels alimente le braconnage répandu aussi bien au Cameroun que dans la région d'Afrique Centrale (Korup, ECOFAC-Dja et DABAC).

4.2.4. Droits de l'homme et démocratie

Le Programme d'amélioration des conditions de détention et respect de droits de l'homme (PACDET, 8 ACP CM 31) est devenu un projet performant en 2003. Plus de 2 000 personnes ont déjà bénéficié d'une assistance juridique et les investissements dans l'administration des prisons et des parquets ont des impacts positifs pour tous les détenus. La présence régulière du PACDET dans les prisons a également contribué à une amélioration du traitement général des détenus. L'équipe du PACDET a établi des relations de confiance avec les acteurs principaux dans ce secteur sensible, facilitant ainsi la solution de certains problèmes portés à leur attention. Vu le retard dans le respect des conditionnalités de la CF, l'ON a stimulé le dialogue avec les ministères techniques pour les faire respecter. Une évaluation du programme à mi- parcours est prévue pour début 2004.

En ce qui concerne la préparation des élections présidentielles de 2004 (projet envisagé dans le cadre du 9^{ème} FED), l'ON a été relancé à plusieurs reprises au sujet de la disponibilité de la Commission à appuyer le processus électoral (lettre du Commissaire P. Nielson adressée en juillet 2002 au Président de la République P. Biya). Aucune réaction formelle n'a été reçue jusqu'au 31 décembre 2003. Il faut relever une demande de financement générale faite en novembre 2003 aux bailleurs de fonds par le MINATD à laquelle il a été répondu que les deux conditions demandées par les bailleurs de fonds lors de la conférence organisée sous l'égide du Commonwealth à Londres devaient être préalablement remplies, à savoir : la définition d'un chronogramme détaillé des élections et la refonte des listes électorales.

4.2.5. Autres secteurs

Le Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles (PSIC) 8 ACP CM 33 d'un montant de €0,25m a pour but de renforcer les capacités des acteurs locaux dans les domaines de l'art et de la culture en lien avec le programme régional Pro-culture. CERFE, bureau d'études responsable de l'assistance technique du programme FOURMI II, est également responsable du « backstopping » du programme PSIC. Après un constat d'insuffisance des ressources humaines, une solution plus réaliste a été trouvée pour que le PSIC soit mis en œuvre dans de bonnes conditions en 2004.

Depuis septembre 2001, la coopération européenne met à la disposition de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) des bourses d'études et d'entretien pour des étudiants ressortissants de la CEMAC poursuivant des études à la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion. Ce programme de bourses (8 ACP CM 23/8 ACP RCE 10) s'inscrit dans le cadre d'un programme élargi financé par le PIN et le PIR 8^e FED, qui intègre aussi un volet infrastructures, pour la construction de deux résidences d'étudiants dans un des campus de l'université à Yaoundé. Depuis 1999, la coopération européenne finance également par l'intermédiaire d'un autre programme de bourses (8 ACP TPS

93, 8 ACP TPS 91 et 8 ACP TPS 155) la formation de statisticiens ressortissants de la CEMAC et du Rwanda à l'Institut Sous Régional des Statistiques et d'Economie Appliquée.

4.3. Utilisation des ressources pour les acteurs non étatiques (ANE)

Au cours du dernier trimestre 2003, la Délégation et l'ON ont pris les dispositions ad hoc pour avancer rapidement vers la finalisation du programme d'appui à la société civile pour un montant de €9m tel que stipulé dans le PIN 9ème FED. Une nécessaire information/coordination tant avec les acteurs non étatiques qu'avec les bailleurs intervenant dans ce domaine a été instaurée. Plusieurs bailleurs de fonds sont en train de développer des programmes d'appui à la société civile (Coopérations française et canadienne, Banque mondiale) et une communication étroite entre ces bailleurs de fonds a été mise en place début décembre 2003 afin de favoriser une synergie entre les différentes approches. Parallèlement, le contact avec les acteurs non étatiques a été amorcé, surtout à travers leur participation dans des conférences comme par exemple le séminaire régional des milieux économiques et social ACP-UE (mai 2003) ou le séminaire sur les négociations des Accords des Partenariats Economiques (août 2003). L'administration camerounaise et la Délégation ont également participé à des réunions d'un « Groupe de Réflexion sur la Mise en Œuvre de l'Accord de Cotonou » (GRAC) qui réunit une diversité des acteurs de la société civile et qui discutent les modalités de la mise en œuvre d'un dialogue efficace avec le gouvernement et la Commission.

4.4. Utilisation de l'enveloppe B

L'enveloppe B d'un montant de € 71m est restée inutilisée à cause de l'inéligibilité du Cameroun au FLEX. Il est envisagé à ce jour que € 3,5m soient versés à l'initiative pour la paix et 7% du montant total de l'enveloppe, soit € 4,97m pour financer des actions d'urgence. La revue à mi-parcours précisera l'utilisation de cette enveloppe. (Voir point 6 – Conclusions du rapport annuel conjoint après la revue à mi-parcours)

4.5. Autres instruments

4.5.1. STABEX

Depuis 1990, le Cameroun a bénéficié de transferts STABEX cumulés à hauteur de €251,7m. Les projets appuyés par les fonds STABEX s'inscrivent dans le cadre des objectifs poursuivis par les programmes indicatifs nationaux et par le programme de réformes macro-économiques et structurelles en cours. Une complémentarité à ces politiques est expressément recherchée et se traduit par des contributions financières à des projets financés sur le PIN, PIR et fonds d'ajustement structurel (restructuration des sociétés d'états, contribution au PAAS, diversification agricole etc.). L'enveloppe correspondant au cumul des transferts STABEX a été ventilée comme suit.

Le COM-STABEX 91 est engagé à hauteur de €99m au 31 décembre 2003 sur un montant total de €101,2m, soit 98%.

Les fonds relatifs au COM-STABEX 92/93 d'un montant de €100,1m ont été mobilisés à hauteur de 97%.

Pour le COM-STABEX 94 de €31,3m, il reste un reliquat non engagé de €11m qui est entièrement réservé au projet développement rural du Moungo-Nkam, dont l'instruction vient de finir.

Sur le COM-STABEX 98 d'une hauteur de €17m, plus de la moitié i.e €8,6m ont été engagés pour la construction du réseau routier régional (Ngaoundéré-Toubouro-Moundou). Du solde non-engagé de €8.4m, un montant de €6,1m est réservé pour le projet de développement rural de la zone péri-urbaine de Yaoundé dont l'instruction est en cours.

A part les réservations mentionnées ci-dessus, un accord de principe existe sur les réservations de €0,8m pour un observateur indépendant des licences de coup de bois, de €0,8m pour la prolongation d'une année du PAPT sur fonds Stabex et de €3m comme réserve.

Au total, sur tous les transferts STABEX cumulés depuis 1990, un montant de €249,6m a été programmé, soit 99%. Un montant de €225,1m a été engagé, soit 90%, et de €167,7m payé soit 67%. Toutefois, les intérêts produits par ces montants non encore décaissés du COM STABEX augmentent continuellement le solde.

4.5.2. Coopération régionale

Les interventions prévues dans le secteur des transports (sous secteur routier) s'inscrivent dans la stratégie plus générale d'intégration régionale au niveau de la CEMAC, appuyée déjà par les PIR des FED précédents.¹⁶ En particulier, les interventions en cours ou prévues visent à promouvoir l'intégration régionale par la mise en place et l'entretien du réseau régional structurant de transport routier de la CEMAC qui est actuellement en cours d'harmonisation avec le réseau communautaire de la CEEAC et les voies légales définies dans les conventions bilatérales. Les premiers résultats de ce travail, effectué en rapport avec les objectifs du NEPAD, ont été présentés à Yaoundé du 15 au 18 décembre 2003, sous forme d'un Avant Projet de Plan Directeur Consensuel de Transports pour l'Afrique Centrale.

Des financements complémentaires du PIR 9^{ème} FED (signé en février 2003 et dont le 2^{ème} secteur de concentration est le transport et les télécommunications) s'avéreront d'ailleurs nécessaires pour financer l'intégralité des travaux de réhabilitation de l'axe principal liant le Tchad et la RCA au port maritime de Douala. Les projets routiers partiellement financés sur des fonds régionaux sont : la route Bertoua Garoua Boulai (BGB) pour un montant de €74,5m (6 ACP RPR 555, 7 ACP RPR 630 et 8 ACP RCE 1), la route Ngaoundéré Touboro Moundou pour un montant de €49,5m (7 ACP RPR 720 et 8 ACP RCE 2), les Ponts sur le Ntem (7.ACP.RPR.771, 8.ACP.RCE.012) pour un montant de €8,1m et enfin l'étude de faisabilité de la route Ngaoundéré Garoua Boulai (NGB) pour un montant de €1,9m (8 ACP RCE 15) dont l'aménagement est prévu dans le cadre du 9^e FED. Par ailleurs un montant de €12,5m a été dégagé des financements régionaux destinés à la route BGB et a été programmé jusqu'ici pour permettre une prolongation d'ECOFAC et le financement du CARBAP.

4.5.3. Ligne budgétaires

La ligne budgétaire appui au secteur bananier (B7-8710) a pour but d'améliorer la compétitivité du secteur sur les marchés internationaux en vue de la prochaine libéralisation annoncée du marché de la banane en 2006. Le montant disponible au titre des années 1999, 2000, 2001 et 2002 en appui au secteur bananier au Cameroun s'élève à € 26,8m. Ces fonds participent essentiellement au financement d'investissements productifs en plantations mais aussi d'investissements transversaux ou collectifs visant à améliorer la compétitivité de la filière banane camerounaise sur le marché mondial de la banane jusqu'ici dominé par les producteurs latino-américains. Compte tenu du niveau de technicité et d'industrialisation des sociétés de plantations, la mise en œuvre du programme pose peu de problèmes techniques, mais essentiellement des problèmes d'ordre procédural et juridique. Une assistance technique spécifique au secteur bananier est désormais assurée à plein temps depuis mai 2002 au sein de la Cellule de Développement Rural. 93% du budget « ligne budgétaire » alloué au Cameroun au titre de l'ATF 1999 a été décaissé et 47% au titre de l'ATF 2000. La mise en œuvre des budgets alloués au titre des années 2001 et 2002 devrait effectivement commencer avant fin 2004.

¹⁶⁾ Se référer au texte relatif au premier secteur de concentration, 4.1.1.

Deux projets sont financés sur la ligne budgétaire droits de l'homme au Cameroun (B7-7) : le programme de prise en charge et de réinsertion sociale et professionnelle des enfants de la rue de Yaoundé B7-7020/CM/VN1999-2000/554 (€0,6m) avec la Croix Rouge de Belgique qui a pris un certain retard mais a commencé à avoir un impact. Une centaine d'enfants a déjà profité de l'assistance du projet et une coopération continue avec la police a permis de sensibiliser les forces de l'ordre. Le projet « Pas de torture » B7-701/2002/TORT-006 (€0,3m) du NDH Cameroun vient de démarrer.

La ligne cofinancement ONG (B7-6000) a financé 9 projets en cours, notamment dans les domaines santé, développement rural et renforcement des capacités. En 2003, un nouveau projet a été retenu pour le Cameroun (« Renforcement des capacités des organisations paysannes pour le développement économique durable de la région du Mayo Kani »).

Plusieurs projets environnement sont financés sur les lignes budgétaires recherche et environnement et forêts tropicales (voir paragraphe 4.2.3).

4.5.4. Banque européenne d'investissement

1. Actions passées et en cours.

Au cours de l'année 2003, la Banque a épuisé la ligne de crédit de € 10m sur capitaux à risques mise à la disposition de 3 banques camerounaises et lancé une nouvelle ligne de € 25 m étendue aux six principales banques (SGBC, BICEC, Crédit Lyonnais, CBC, SCBC, Ecobank). Un prêt séparé a également été signé avec PROPME SA, spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises au Cameroun. Pour compléter ses interventions dans le secteur financier camerounais, la Banque a apporté un financement sous forme de prêt de € 0,348 m à Africa Leasing Company dans laquelle, elle avait déjà pris une participation au capital de € 0,153 m en décembre 2002.

Dans le secteur énergétique, au cours de l'année 2003, la Banque a effectuée de nouveaux versements pour un montant total de € 13,7 m en faveur du projet de construction d'un oléoduc reliant les gisements de pétrole de Doba, dans le sud du Tchad, à un terminal au large de Kribi, au Cameroun. La contribution total de la Banque, sous diverses formes, au projet « Chad-Cameroon Oil Export System » s'élève à € 144 m. Dans le secteur des transports, la Banque a versé € 4 m, à la société Camrail Sa, pour le projet de remise en état des chemins de fer camerounais privatisés et nouveaux investissements. Il s'agit d'un prêt sur capitaux à risques, signé en mars 2002 d'un montant total de € 12 m. Les versements effectués jusqu'à présent par la Banque sur ce prêt d'élèvent à € 10 m.

2. Perspectives de programmation pour le futur. Dans les années à venir, le secteur privé camerounais devrait être en mesure de faire émerger un nombre significatif de nouveaux projets pour la Banque dans le cadre de la Facilité d'Investissement.

5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES SUIVANTES

5.1. Intégration des nouvelles initiatives politiques et des nouveaux engagements de la CE/UE

Les initiatives seront discutées dans le cadre de la revue à mi-parcours. L'état d'exécution du 9^{ème} PIN ne permet pas d'envisager le financement de ces initiatives à ce jour.

Eau et énergie

Une des priorités du gouvernement camerounais est la promotion de l'accès à l'eau potable pour tous en l'an 2025. La Direction de l'Eau du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie (MINMEE) est en train d'élaborer une politique sectorielle afin d'atteindre entre autres cet objectif. Faute d'une politique claire du gouvernement dans le domaine de l'eau potable jusqu'à maintenant, chacun des bailleurs a adopté sa propre stratégie et modalités d'intervention. Sur le plan de l'eau

potable, la plupart des Etats membres n'ont actuellement pas de programmes importants. En fait, il ressort que l'UE, surtout à travers une dizaine de programmes style microprojets participatifs, a réalisé dans le passé le plus grand nombre de points d'eau potable des acteurs européens. En 2003, à environ 300 points d'eau ont été réalisés.

Au cours de 2003, le Cameroun a fait l'objet d'une mission d'identification dans le cadre de l'Initiative d'Energie de l'UE. Le Cameroun est très conscient des problèmes liés au déficit énergétique que connaît actuellement le pays et de la nécessité de les prendre en compte dans sa lutte contre la pauvreté. Un Comité national a été créé par le Président pour étudier le problème. Les recommandations de cette étude pourront être prises en compte dans le cadre des projets PACDDU et PASS.

Agriculture et sécurité alimentaire

Le domaine de l'agriculture et l'aspect de la sécurité alimentaire sont fortement impliqués dans les projets en développement rural en cours et programmés.

Exploitation clandestine des forêts

La CE a lancé l'initiative FLEGT (acronyme anglais pour *Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux*) au sommet de Johannesburg. Il s'agit de la réponse de l'Union européenne face au problème international de l'exploitation illégale des forêts et du commerce qui en est issu. Une communication dévoilant le plan d'action de l'initiative européenne FLEGT a ensuite été publiée en mai 2003 et les conclusions du Conseil furent adoptées en octobre de la même année. Le plan d'action établit une nouvelle approche pour lutter contre l'exploitation illégale du bois, en cherchant à appuyer les réformes et actions en faveur de la bonne gouvernance dans les pays producteurs de bois avec des aides et des soutiens sur le marché interne européen. Le Cameroun est un pays important dans le contexte du plan d'action de l'initiative FLEGT, et une programmation future pourrait supporter l'élaboration d'un partenariat entre l'UE et le Cameroun pour renforcer la gouvernance dans le secteur forestier. Cela permettrait de supporter le Cameroun à mettre en œuvre ses engagements pris durant la Conférence ministérielle africaine pour l'application des réglementations forestières et gouvernance (acronyme anglais AFLEG), que le Cameroun a accueilli en 2003. Des projets en appui de la préparation d'un tel accord pourraient être financés sur l'enveloppe « hors concentration » du PIN. Il existe à présent des prévisions d'engagements pour un montant total de €7m (ECOFAC Phase 4, PACDET 2).

Initiative « Education pour tous »

Le Cameroun est éligible à l'initiative Fast Track pour l'Education. La BM, chef de file de cette initiative, est en train de préparer une étude pour sa mise en œuvre au Cameroun.

Santé

L'année 2003 a été marquée, pour les programmes prioritaires (SIDA, paludisme et tuberculose) par l'obtention d'un financement par le Fonds Mondial à hauteur de \$ 95m (voir supra). Les ARV sont fortement subventionnés au Cameroun, avec un coût moyen de traitement compris entre FCFA 15.000 et 27.000 (environ €40) par mois et par malade¹⁷. La subvention du Fonds Mondial permettra de diminuer de nouveau le coût de traitement.

¹⁷ Au 31 août 2003, plus de 7 000 personnes étaient sous ARV (source : Rapport annuel d'activités 2003, Programme National de Lutte contre le SIDA)

5.2. Proposition relative à une revue et à une adaptation du document de stratégie pays

Appui macro-économique

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes d'appui budgétaire 8^{ème} FED et aux faiblesses constatées au niveau de la programmation des dépenses, de l'exécution du budget et à la bonne gouvernance des finances publiques en général¹⁸, il pourrait être proposé que le montant alloué à l'appui macro-économique dans le cadre du 9^{ème} FED soit réduit de 54 M€ à 15 M€. L'appui budgétaire prévu initialement pour un montant de 45 M€ serait supprimé tandis que, parallèlement, l'appui institutionnel serait renforcé en passant d'un montant de 9 M€ à 15 M€. Les objectifs de ce programme d'appui institutionnel pourraient être les suivants : (a) appuyer la transparence de la gestion des finances publiques ; (b) améliorer la préparation et la programmation des investissements dans les ministères clés ; (c) assurer une meilleure répartition des dépenses publiques ciblant les populations pauvres et vulnérables ; (d) appuyer le suivi et l'évaluation du DSRP en permettant la production régulière et la dissémination d'indicateurs de performance et d'impact ; (e) un appui à l'Ordonnateur National.

Secteur des Transports

Au regard du résultat sectoriel attendu de l'intervention 9^{ème} FED, à savoir « la réduction des coûts et délais de transport sur le réseau routier prioritaire et, en particulier, sur les axes du réseau régional structurant », ainsi que des difficultés croissantes (dégradation de l'état du réseau les trois dernières années) et dans un cadre de ressources limitées, il est envisagé d'intervenir prioritairement dans la réhabilitation et l'entretien du réseau routier existant que par des aménagements neufs.

De même, les efforts de réforme sectorielle (évolution du Fonds Routier, Agence routière, Conseil National de la Route) devraient être soutenus accompagnant une mobilisation croissante des ressources nationales affectées à l'entretien du réseau routier.

La programmation devra également tenir compte des coûts additionnels des travaux d'aménagement en cours de la route NTM ; en effet il est déjà certain fin 2003 que l'enveloppe financière prévue sera insuffisante pour réaliser l'itinéraire prévu.

6. CONCLUSIONS DU RAPPORT ANNUEL CONJOINT APRES LA REVUE A MI-PARCOURS

Le Cameroun a bénéficié au titre du 8^{ème} FED d'un montant total de € 140,5m sur le PIN principalement réparti entre deux secteurs de concentration : (i) le secteur des transports et (ii) l'appui aux capacités décentralisées de développement local. Au titre du 9^{ème} FED, le Cameroun a été notifié de € 159m pour l'enveloppe A et de € 71m pour l'enveloppe B. Les deux secteurs de concentration sont (i) le secteur des transports (60% de l'enveloppe A) et (ii) l'appui macroéconomique (30% de l'enveloppe A). L'enveloppe B pourra être utilisée pour l'aide d'urgence ou le soutien pour atténuer les effets de l'instabilité des recettes d'exportations. Des appuis minoritaires sont également prévus en ce qui concerne les thèmes transversaux et la structuration de la société civile. Dans le cadre de la revue à mi-parcours, l'enveloppe A a été ramenée à € 126,291 m (y compris des reliquats des FED précédents) et l'enveloppe B à € 8,7 m.

La version finale du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté a été présentée en avril 2003. Le Cameroun espérait atteindre le point d'achèvement en 2004. Cependant, certains éléments du programme de réformes accusant des retards par rapport aux agendas initialement arrêtés ont empêché l'atteinte du point d'achèvement en 2004.

¹⁸ Ces difficultés ont été confirmées par les conclusions de l'étude menée début 2004 sur l'appui budgétaire et l'appui institutionnel.

Bilan de la situation politique, économique et sociale dont progrès effectués en termes de réduction de la pauvreté

L'évolution des dix indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement sélectionnés pour le rapport annuel entre 1996 et 2001 (ECAM I et II) permet de conclure à un recul de la pauvreté sans doute en raison des effets de la croissance économique. La détérioration des indicateurs de santé, tels que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui évolue généralement dans le même sens que le taux de pauvreté, trouve son explication dans la faible qualité de l'offre de soins, en termes de ressources humaines et d'infrastructures et dans des coûts trop élevés.

L'évolution de la situation au Cameroun est aussi conditionnée par le contexte politique. L'année 2003 peut être considérée comme stable et paisible sur le plan politique, ce qui est remarquable dans un climat sous-régional caractérisé par des conflits et tensions. Les élections présidentielles en 2004, avec pour conséquence une activité accrue de la part des partis d'opposition et même à l'intérieur du parti au pouvoir, n'ont pas été synonyme de trouble, élément important qui mérite d'être souligné. Sur le plan régional et international, on peut conclure à une présence accrue du gouvernement en 2003 à travers la place du Cameroun au Conseil de Sécurité aux Nations Unies et à la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour Internationale de Justice du 10 octobre 2002 réglant le différent frontalier entre le Cameroun et le Nigeria concernant en particulier la péninsule Bakassi.

Principaux résultats et activités dans les secteurs de concentration

Le secteur des transports (1^{er} secteur de concentration des 8^{ème} et 9^{ème} PIN)

En ce qui concerne le secteur des transports, le résultat sectoriel attendu de l'intervention 9^{ème} FED a eu comme conclusion un changement de stratégie. Il est envisagé, dans le futur, d'intervenir prioritairement dans la réhabilitation et l'entretien du réseau routier existant plutôt que d'investir dans des aménagements neufs. Une telle décision a remis en cause la construction de la route NGB. Les fonds alloués à ce secteur permettront un appui à la politique sectorielle des transports et un programme d'entretien et/ou réhabilitation dans le cadre des études du plan directeur routier et de la stratégie sectorielle du gouvernement en cours d'élaboration. Ces fonds permettront aussi la couverture des coûts additionnels de la route Ngaoundéré-Toubo-Moundou (en cours de construction), l'enveloppe financière initiale s'avérant insuffisante pour réaliser l'itinéraire prévu. Il a été convenu que les engagements concernant les réformes sectorielles, notamment ceux établis dans le MOU devrait être respectés au préalable pour que ces actions puissent être concrétisées.

L'appui aux politiques macroéconomiques (2^{ème} secteur de concentration du 9^{ème} PIN)

2004 a été une année cruciale compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes d'appui budgétaire 8^{ème} FED et aux faiblesses constatées au niveau de la programmation des dépenses, de l'exécution du budget et à la bonne gouvernance des finances publiques en général. En ce qui concerne l'appui budgétaire et l'appui institutionnel, la stratégie définie dans le CSP 9^{ème} FED a été changée suite à la réduction des fonds prévus pour le programme macro-économique de € 54m (€ 45m pour l'appui budgétaire et € 9m pour l'appui institutionnel) à € 15m. Les € 45m prévus pour l'appui budgétaire ne seront plus réalisés, € 6m étant alloués à l'appui institutionnel (qui passera de € 9 à 15m) et € 2m étant réservés pour un appui à la Commission mixte Nigeria-Cameroun dans le cadre des secteurs hors concentration.

L'appui au développement décentralisé des communautés locales (2^{ème} secteur de concentration du 8^{ème} PIN)

Malgré de nombreuses discussions et démarches des bailleurs et les assurances répétées du gouvernement, les projets de loi relatifs à la mise en place de la décentralisation, qui étaient attendus en 2003, n'ont pas été présentés à l'Assemblée nationale. L'adoption de ces lois, qui est une

conditionnalité de la deuxième tranche de l'appui budgétaire 8^{ème} FED et du deuxième secteur de concentration du 8^{ème} FED a été soumise à l'Assemblée nationale en juillet 2004.

Dans le contexte des réformes économiques engagées et du redressement budgétaire en vue de l'atteinte du point d'achèvement PPTE en 2006, le gouvernement a sollicité un appui budgétaire en 2005 pour l'allègement de la dette intérieure. La Commission européenne envisage de répondre positivement à cette demande en utilisant les fonds de l'appui budgétaire ciblé 8^{ème} FED (CF 6043/CM) et les fonds STABEX non engagés, et éventuellement la deuxième tranche de l'appui budgétaire non ciblé 8^{ème} FED (CF 6396/CM).

Le décaissement de cette deuxième tranche est subordonné, au respect des engagements pris par le gouvernement sur différentes mesures. Il reste à évaluer le degré de mise en œuvre de ces engagements. Ceci concerne la Chambre des Comptes, la CENAME, le programme avec le FMI et l'audit à la première tranche et de la tranche flottante de cet appui budgétaire.

Perspectives pour le futur

La revue à mi-parcours du document de stratégie et du PIN du 9^{ème} FED a remis en cause la stratégie de l'aide communautaire. La nouvelle répartition de l'allocation indicative destinée à couvrir les activités du développement à long terme (enveloppe A) a fait l'objet d'un Addendum au document de stratégie et au PIN, cosigné par les deux parties le 16 février 2005.¹⁹ Cet Addendum prévoit une allocation de € 80 m au secteur des transports (dont l'utilisation reste soumise au respect des engagements pris par le gouvernement dans le cadre du MOU), € 15 m au secteur macro-économique (appui institutionnel), et € 28 m aux programmes hors secteur de concentration.

Le décaissement de la deuxième tranche de l'appui budgétaire 8^{ème} FED (€ 9 m) devrait aussi avoir lieu après que les conditions préalables soient remplies.

Par ailleurs, jusqu'à la fin 2005, on prévoit des dégagements de programmes et projets des 7^{ème} et 8^{ème} FED à hauteur d'un montant estimé à € 40 m. Ces ressources devront être reprogrammées dans le respect du document de stratégie et du PIN du 9^{ème} FED, tels que révisés par l'Addendum suite à la revue à mi-parcours 2004.

¹⁹ Voir annexe 9.

ANNEXES

- ANNEXE 1 Cadre d'intervention actualisé (février 2003)
- ANNEXE 2 Chronogramme prévisionnel de la mise en œuvre de la coopération financière (février 2003)
- ANNEXE 3 Calendrier indicatif des engagements et décaissements (février 2003)
- ANNEXE 4 Matrice des donateurs actualisée
- ANNEXE 5 Profil Environnemental du pays
- ANNEXE 6 Situation financière du 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED (PIN, PIR, STABEX, Appui budgétaire) au 31/12/03
- ANNEXE 7 Situation financière des projets de la BEI au 31/12/03
- ANNEXE 8 Matrice de Mesures actualisée (Octobre 2003)
- ANNEXE 9 Addendum au Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National

Annexe 1

**Proposition de cadre d'intervention actualisé pour les deux
secteurs de concentration du 9^{ème} FED :**

Infrastructures et appui macroéconomique

Strategic Objectives	Performance Indicators	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Comments	
<p>Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au Cameroun</p> <p>Indicateurs d'impact à échelle nationale</p> <p>Indicateurs d'impact à échelle régionale</p>	<p>Indicateurs d'impact à échelle nationale</p> <p>Indicateurs d'impact à échelle régionale</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	DGPP	
	<p>Indicateurs d'impact à échelle nationale</p> <p>Indicateurs d'impact à échelle régionale</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	DGPP	
	<p>1 - Réduction des coûts et délais de transport sur le réseau routier et, en particulier, sur les axes de réseau routier régionaux prioritaires</p> <p>2 - Amélioration progressive du réseau national</p> <p>3 - Réduction des coûts de transport</p>	43	31	31	20	27	26	32	41	34	73	73	UMTP / Conclusions
<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p> <p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p>	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p> <p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p>	7	11	20	25	31	31	34	44	73	73	UMTP	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p> <p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p>	7	31	31	31	33	34	41	44	73	73	UMTP	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p> <p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p>	18,34	18,43	22,28	23,41	25,00	27,38	34,70	40,04	43,34	54,04	54,04	UMTP / Rapports annuels FR / Conclusions / Chapitre du DGPP (table 34)
<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	17,0	7,0	7,50	8,00	8,50	9,50	9,50	10,50	10,50	UMTP	
	<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	34	44	45	46	UMTP	
	<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	Out	UMTP										
	<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	7	Out	UMTP									
	<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	7	Out	UMTP									
	<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	UMTP
	<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	UMTP
	<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	UMTP
	<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	UMTP
	<p>3 - Protection effective du patrimoine culturel</p> <p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	UMTP
<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mise en œuvre et respect de la PNT	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Planifier l'impact des projets et programmes et assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la PNT	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Approuver et superviser les ressources pour l'exécution de la PNT, implication des acteurs, implication des bénéficiaires	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mise en œuvre et respect de la PNT	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mise en œuvre et respect de la PNT	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mise en œuvre et respect de la PNT	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mise en œuvre et respect de la PNT	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mise en œuvre et respect de la PNT	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mise en œuvre et respect de la PNT	
	<p>4 - Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier tels que les émissions de gaz à effet de serre et les accidents</p>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mise en œuvre et respect de la PNT	

Cadre d'intervention du deuxième secteur de concentration du 9ème FED: appui budgétaire

Annexe 1

Sector :	Performance Indicators	Status 2002 (and previous years if available)	Target 2003	Target 2004	Target 2005	Target 2006	Target 2007	Sources of information	Assumptions
Appui aux politiques macro-économiques									
National Sector Target Mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté	Mise en oeuvre du DSRP jugée satisfaisante par les Institutions de Bretton Woods							Aide-mémoire conjoint FMI Banque Mondiale	Aide-mémoire disponible dans les délais requis
Intervention Objective: Mise en oeuvre efficace de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté dans les domaines prioritaires - Finances publiques - Santé - Environnement et forêts									
Qualité et efficacité de la gestion des finances publiques améliorées	Mise en oeuvre jugée satisfaisante des mesures inscrites dans la matrice de mesures CE - Cameroun								Niveau d'exécution
	1. Appui aux travaux du Comité chargé de la réécriture du projet de loi portant Régime financier du Cameroun et des décrets d'application.	X	X	X					Oui
	2. Adoption d'une nouvelle Loi portant Régime Financier de l'Etat			X					Non mais projet de loi finalisée
	3. Mise en place effective et opérationnelle d'un organe de contrôle externe autonome et indépendant (Chambre des Comptes).		X	X					En cours. Loi adoptée en avril 2003
	4. Audit organisationnel et technique des systèmes et des structures de contrôle interne de l'Etat en vue de créer et organiser un système d'Audit Interne.	X							Oui

		Status 2002	Target 2003	Target 2004	Target 2005	Target 2006	Target 2007	Sources of information	Niveau d'exécution
	5. Création et opérationnalisation d'un système d'Audit Interne	X							En cours
	6. Réalisation d'audits annuels dans les secteurs des Travaux Publics, de la Santé, de l'Education, de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'environnement et les forêts	X	X						Oui
	7. Poste d'assistance technique au sein de la DAG du MINTP	X	X	X	X				Oui
	8. Poste d'assistance technique au sein de la DREF du MINSANTE	X	X	X					Oui
	9. Appui aux actions d'amélioration de la gestion de la masse salariale	X	X	X	X				Oui, Audit de SIGPES réalisé
	10. Renforcement des aspects programmation, élaboration du PIP et relations MINPAT-MINI-PI / Mise en place d'une AT au sein du MINPAT	X	X						Oui
	11. Lancement d'un audit opérationnel approfondi de la chaîne de la dépense d'investissements et de son exécution			X	X				Oui
	12. Suivi des recommandations de l'audit de la chaîne de la dépense			X	X				En cours
	13. Elaboration de manuels de procédures de gestion de la dépense.			X	X				Non
	14. Formation des gestionnaires de crédit, des ordonnateurs et des comptables au sein de l'ensemble des services de l'Etat y compris au niveau déconcentré. Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage.		X	X					Non
	15. Renforcement du système et de la qualité de l'archivage de la chaîne de la dépense.	X	X	X	X				En cours
	16. Réforme et transparence du système de passation des marchés publics			X					En cours

		Status 2002	Target 2003	Target 2004	Target 2005	Target 2006	Target 2007	Sources information	Niveau d'exécution
	17. Mise en œuvre des recommandations de l'audit des procédures comptables du Trésor			X					En cours
	18. Formations relatives au SIGEFH			X					Non
	19. Formations relatives à la nouvelle nomenclature budgétaire			X					Non

		Status 2002	Target 2003	Target 2004	Target 2005	Target 2006	Target 2007	Sources information	Niveau d'exécution
2. Efficacité et impact de la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé améliorés									
	Finalisation du cadre institutionnel et réglementaire de la CENAMH et élaboration d'une politique de tarification garantissant la disponibilité et l'accessibilité des MEG aux populations démunies	déc-01							Non
	Mise en place de la Cellule de Pilotage et de l'Observatoire National de la Santé	juin-02							Non
	Elaboration et mise en application d'un cadre juridique permettant la contractualisation de services de santé par le secteur privé	déc-02							Non. Etude AFD réalisée mais pas validée
	Taux de couverture vaccinale DTC3 des - de 1 an	63	65	70	75	80	83	Rapport PEV	
	Taux de prévalence VIH chez les femmes âgées de 15 à 49 ans	11,8	10	10	9	9	8	Rapport PNLS	
	Taux de mortalité maternelle ¹⁰⁰⁰	430	430	430	430	330	330	ECAM	

Cadre d'intervention du deuxième secteur de concentration du 9ème FED: appui budgétaire

Annexe 1

	Taux de mortalité infantile (0-5 ans)	77	77	77	77	65	65	ECAM	Chiffres proposés par l'O.N. le 24.11.2003
	Taux de femmes enceintes dormant sous moustiquaire imprégnée	2,2	10	40	50	60	70	Rapport PNLS	
	Taux d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaire imprégnée	0,1	5	20	40	60	70	Rapport PNLS	
	Taux de disponibilité des MEG dans les ES	90	91,5	93,25	95	95	100	Rapport DPM	
	% du budget de l'Etat alloué aux dépenses de santé		7,16	7,38	7,8	8,1	8,42	Loi finances	

		Status 2002	Target 2003	Target 2004	Target 2005	Target 2006	Target 2007	Sources information	not
3. Gestion des ressources forestières améliorée et orientée vers une exploitation durable									
	Stratégie de suivi et de contrôle de l'exploitation forestière adoptée	oct-01							Non, Draft prévu pour janvier 2004
	Arrêt de l'exploitation illégale des UFA non attribués et des débordements des concessions	juin-02							
	Système permanent de contrôle avec observateurs indépendants opérationnel	déc-01							Oui
	Publication régulière des résultats des contrôles et des sanctions appliquées	X	X	X	X	X	X		Contrôles effectués en 2002 et publiés en septembre 2003
	Programme sectoriel adopté sur base des résultats et conclusions de la Revue Institutionnelle	juin-02							Non, mission finale d'évaluation prévue en janvier 2004
	Nbre d'aires protégées disposant d'un budget annuel sur base d'un plan d'aménagement		16	18	20	22	25		Chiffres proposés par l'O.N. le 24.11.2003
	% des Zones d'Intérêt Cynégétiques contrôlées annuellement		60	65	70	75	80		
	% des UFA contrôlées annuellement		70	75	80	85	90		

Chronogramme prévisionnel de la mise en oeuvre de la coopération financière

Dotations: enveloppe A:€ 159 mio

enveloppe B: € 71 mio

9e FED (y inclus transferts FEDs antérieurs)	2003												2004												2005	2006	2007	Total
	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec				
Intitulé projet/programme																												
Enveloppe A																												
Macro-économique																												
Appui budgétaire (3 tranches)				**							45																	45
Appuis institutionnels				**							9																	9
Thèmes transversaux																												
Appui à la structuration de la société civile/ONG			*		**						2														7			9
Appui secteur privé justice d'affaires						*			**				4												6			10
PACDET 2																												
ECOFAC Phase 4																												
Infrastructure																												
Route NGB	**																								80			80
Etudes						0,2									0,4										0,2	0,2		1
1) Total enveloppe A (cumulé):						0,2					54	2	4	0,4										80	13,2	0,2	154	
Enveloppe B																												
2) Total enveloppe B (cumulé):																												
Total enveloppe A+B (cumulé)						0,2					54	2	4	0,4										80	13,2	0,2	154	
1) % de la Dotation enveloppe A					100%					100%	100%		100%	100%										100%	100%	100%	100%	
2) % de la Dotation enveloppe B																												
9ème FED PIR																												
Développement rural																												
Renforcement régional du CARBAP	**							*									2											2

A indiquer dans les colonnes (mois et années):

Fiche d'identification établie: *

Lancement des études: **

Proposition de financement présentée au Comité FED : montant

A noter que l'enveloppe A contient 5 millions d'imprévus qui n'ont pas été planifiés à ce jour.

Forecasts 2004

(extensions, decommitments, secondary commitments and payments)

31 December 2003: total RAL in million of € 186	Out of which Old RAL 14,7 Siege & EIB 25,1	31 December 2003: total RAC in million of € 90	Out of which Old RAC 6,8 Siege & EIB 3,1
---	--	--	--

EXTENSIONS

8 ACP CM	17	Appui aux capacités de planification de développement urbain	Extension possible	sera déterminée par l'EMP					
8 ACP CM	31	Programme d'amélioration des conditions de détention & respects	Assurer la continuité	entre les deux phases du PACDET					

RISQUES **

7 ACP CM	42	Développement de la plaine Tikar	paiement	0,07	€ x 1000000	Délai de clôture du DP 3 et contentieux avec BCEOM			
8 ACP CM	13	Appui à la privatisation de l'entretien routier	paiement	18,62		Claim on non refund of taxes unduly collected from the project			

DORMANTS

7 ACP CM	21	(ex 05 p044) constr route yaounde ayos	Faux dormant: Appel d'offre en cours
----------	----	--	--------------------------------------

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU CAMEROUN (réalisé par Agrifor Consult de mi février à mi-mars 2004 et rapport remis en avril 2004)

RESUME EXECUTIF

La conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro en Juin 1992, puis la récente conférence de Johannesburg (Rio + 10), ont donné de nouvelles orientations aux activités internationales concernant le développement. Les discussions qui s'y sont déroulé ont montré le caractère transversal de la dimension environnementale dans toutes les politiques sectorielles de développement, l'importance de la prise en compte des facteurs environnementaux dans la lutte contre la pauvreté, et le caractère planétaire des conséquences à long terme du non-respect de cette dimension. C'est sur cette base que l'ensemble des acteurs de la communauté internationale a pris l'engagement d'intégrer les principes d'une gestion durable de l'environnement dans tous les aspects de la coopération au développement.

L'Etat de l'Environnement du Cameroun montre que les problèmes sont multiples et complexes : dégradation des sols, de la biodiversité, de la qualité des eaux, de l'environnement urbain, de la santé, etc. Depuis près de dix ans, le gouvernement s'est engagé, à travers le PNGE et diverses initiatives, dans l'amélioration la qualité de l'environnement du pays. Depuis lors, le cadre institutionnel et réglementaire nécessaire a été créé, mais l'application n'a pas suivi est restée, timidement, au niveau des intentions et des études. Les différents programmes qui se sont succédés (PAFT, PAFN, PNGE, PAU, PSRF, PACCDU) n'ont pas été mis en œuvre et les textes d'application de la Loi-cadre sur l'environnement n'ont pas été promulgués. Par ailleurs, en dehors du PNGE, le secteur de l'environnement n'a pour l'instant été abordé que de matière sectorielle ne traduisant la transversalité de l'environnement que par la juxtaposition de programmes prioritaires s'intéressant à une seule partie du secteur, l'environnement « vert » parce que générateur de revenus, le secteur de l'environnement « gris restant le parent pauvre car considéré comme contraignant pour le développement économique.

Le Profil Environnemental du Cameroun établit trois constats : une faiblesse institutionnelle qui freine l'intégration réelle de l'environnement dans les politiques sectorielles ; une dégradation continue de la biodiversité forestière dans l'attente de la mise en œuvre du PSFE ; de véritables risques de santé humaine et d'explosion sociale, à court terme, liés à la dégradation de l'environnement en milieu urbain et, en particulier, à la pollution industrielle et à l'accès à une eau de consommation salubre. Sur ces trois thématiques, la Commission Européenne a d'ores et déjà montré un engagement global et pris des initiatives. En dépit de la faiblesse des engagements du Gouvernement mais conformément à ses engagements, la Commission Européenne doit continuer à appuyer le Gouvernement dans le secteur de l'environnement.

Compte tenu des interventions passées, actuelles et futures de l'UE dans le domaine forestier, il est fortement souhaitable que la Commission Européenne s'engage plus en avant dans une forte participation aux différentes composantes du PSFE. Les engagements en cours de la Commission Européenne dans le domaine de l'environnement « vert », programme régional ECOFAC, accompagnement environnemental du programme routier, doivent être poursuivis ainsi que l'initiative FLEGT¹, engagement global de la Commission pour l'application des réglementations forestières aux échanges commerciaux. La résolution de ce dernier problème est une des priorités que s'est fixée la Commission Européenne dans le cadre du suivi du sommet mondial sur le développement durable de 2002. Cette initiative, vis-à-vis de laquelle le Cameroun a été identifié comme un pays important, entre parfaitement dans le cadre de la composante 2 du PSFE qui inclut la mise en place d'une stratégie, d'organes et d'outils de contrôle de l'exploitation forestière en vue d'une meilleure traçabilité des produits à l'exportation. Il est donc logique que, en application de cette résolution, la Commission Européenne participe au PSFE dans le cadre de sa composante 2.

De plus, la Commission Européenne, dans le prolongement des actions réalisées depuis une dizaine d'années dans les domaines de la gestion de la biodiversité et des aires protégées, et de la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques, devra poursuivre ses efforts en participant activement aux composantes 3 et 4 du PSFE. Pour s'assurer de l'efficacité de ses financements dans ces domaines, elle devra appuyer les réalisations du PSFE en matière de renforcement institutionnel (composante 5).

Si le secteur de l'environnement « vert » fait l'objet, au Cameroun, d'une attention toute particulière, le secteur de l'environnement « gris » est un peu laissé pour compte. Pourtant la situation de ce secteur n'est pas loin d'être catastrophique, notamment dans le domaine de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement urbain, de la qualité de l'air urbain, de la qualité des eaux fluviales, de la pollution industrielle, etc., en raison de la faiblesse des institutions dans le domaine de l'environnement, de cadres normatifs, de moyens de contrôles, etc. L'ensemble des appuis à réaliser dans le secteur de l'environnement « gris » pourrait être regroupé au sein d'un Plan de Développement Industriel et Environnemental Economiquement Durable qui serait mis en œuvre par le SPE et le MINDIC.

La dégradation de la qualité des eaux (notamment de consommation) est particulièrement préoccupante et est à l'origine de graves menaces sur la santé humaine avec notamment des cas de choléra de plus en plus fréquents à Douala. Dans sa Déclaration de Johannesburg en septembre 2002, l'Union Européenne s'est engagée fermement envers les objectifs du millénaire (ONU) et de Monterrey (Stratégie G8 de lutte contre la pauvreté), s'est engagée à réduire « de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement » et s'est déclarée prête à accroître et à fournir (avant 2005) les ressources requises pour le développement de systèmes de gestion intégrée des ressources en eau en réponse aux priorités nationales exprimées en matière d'eau et d'assainissement. Conformément à cet engagement, la Commission Européenne doit

¹ COM(2003)251 – 21/05/2003

appuyer le gouvernement et les collectivités décentralisées pour améliorer l'accès à l'eau potable, pour développer l'assainissement et la gestion des déchets ménagers et industriels en milieu urbain, pour améliorer la gestion des eaux fluviales par la mise en place de programmes de traitement des eaux industrielles et agro-industrielles.

L'un des secteurs de concentration de la Commission Européenne au Cameroun est l'appui institutionnel. Dans le prolongement des actions déjà engagées dans ce domaine, et conformément à l'Accord de Partenariat ACP-UE de Cotonou², il est essentiel que la Commission Européenne apporte au Gouvernement un appui institutionnel au secteur de l'environnement « gris » qui viendra compléter les efforts entrepris, en matière d'appui institutionnel, par les autres acteurs dans le secteur de l'environnement vert.

² Section IV - Art. 32 - (a) « [...] intégrer les principes d'une gestion durable de l'environnement dans tous les aspects de la coopération au développement et soutenir les programmes et les projets mis en œuvre par les divers acteurs. »

Situation financière globale 6-7-8-9ème FED et décaissement 2003

Intitulé	Situation au 31/12/2003			Décaissements au 31/12/2002 EURO	Décaissements durant année 2003 EURO
	(A) Engagé I EURO	(B) Engagé II EURO	(C) Décaissé EURO		
6ème FED : PIN	100.028.564	99.917.599	99.869.346	99.817.465	51.880
	99,04%	98,93%	98,88%	98,83%	
Hors PIN	203.195.234	203.195.234	203.195.234	203.195.234	0
PIR	18.865.306	18.865.306	18.865.306	18.865.306	0
Total 6ème FED Pays	322.089.105	321.978.139	321.929.886	321.878.005	51.880
7ème FED : PIN	107.440.727	106.027.746	102.683.069	96.087.774	6.595.295
	97,67%	96,39%	93,35%	87,35%	
Hors PIN	289.822.925	289.612.893	285.612.893	281.511.777	4.101.116
PIR	54.597.660	46.903.898	44.557.792	37.038.251	7.519.541
Total 7ème FED Pays	451.861.313	442.544.538	432.853.754	414.637.802	18.215.952
8ème FED : PIN	139.661.725	85.883.391	43.971.177	25.662.709	18.028.545
	99,40%	61,13%	31,30%	18,27%	
Hors PIN	134.729.211	125.067.701	110.409.115	68.800.711	41.608.404
PIR	77.060.000	51.945.860	22.207.345	11.179.371	10.291.974
Total 8ème FED	351.450.936	262.896.952	176.587.638	105.642.790	69.928.924
9ème FED : PIN - Enveloppe A	284.400	124.388	0	0	0
	0,17%	0,08%	0,00%	0,00%	
Hors PIN - Enveloppe B	0	0	0	0	0
PIR	0	0	0	0	0
Total 9ème FED	284.400	124.388	0	0	0
TOTAL FED 6, 7, 8 et 9	1.125.685.753	1.027.544.016	931.371.278	842.158.598	88.196.756

Situation financière globale 6-7-8-9ème FED et décaissement 2003

Intitulé	Situation au 31/12/2003			Décaissements au 31/12/2002 EURO	Décaissements durant année 2003 EURO
	(A) Engagé I EURO	(B) Engagé II EURO	(C) Décaissé EURO		
9ème FED - PIN					
9 CM 1	Politique sectorielle - étude	124.400	124.388	0	0
9 CM 2	Politique sectorielle - TCF	0	0	0	0
9 CM 3	Etude des renforcement des capacités partenaires	80.000	0	0	0
9 CM 4	Etude profil environnemental	80.000	0	0	0
	Total 9ème FED PIN - enveloppe A	284.400	124.388	0	0
	Total 9ème FED PIN - enveloppe B	0	0	0	0
	Total Pays	284.400	124.388	0	0
TOTAL 9ème FED		284.400	124.388	0	0

8ème FED - PIN

8 CM 01	Appui intégration econ Afr C. volet Infrast. B-G-B	10.000.000	0	0	0	0
8 CM 02	AAS 98-99	25.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000	0
8 CM 03	Etudes Identification Stratég 2ème sect PIN 8	52.455	52.455	52.455	52.455	0
8 CM 04	Appui intégration econ Afr C. volet Infrast. N-T-M	20.000.000	20.000.000	7.545.955	7.545.955	0
8 CM 05	Etudes FOURMI II	74.876	74.876	74.876	74.876	0
8 CM 06	Etudes PPDR II	71.363	71.363	71.363	71.363	0
8 CM 07	Etde formul prog dev L&C	33.222	33.222	33.222	33.222	0
8 CM 08	Appui au dev. communautés loc. /villes secondaires	49.472	49.472	49.472	49.472	0
8 CM 09	AT la phase prépa du projet Log et Chari	180.000	177.000	128.507	128.507	0
8 CM 10	AT ARC	289.510	289.510	289.510	289.510	0
8 CM 11	Augmentation plafond 7 CM 43/44 Kousséri	1.460.000	1.437.808	1.414.773	1.427.237	-12.464
8 CM 12	Etude faisabilité poursuite appui au secteur santé	77.827	77.827	77.827	77.827	0
8 CM 13	Appui à la privatisation de l'entretien routier	52.000.000	37.763.328	24.109.595	10.846.661	13.262.934
8 CM 14	Cofinancement des TPES en milieu urbain avec API	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	0
8 CM 15	Stabex 98 Café vert ou torréfié	11.854.465	11.854.465	11.854.465	11.854.465	0
8 CM 16	Private sector development global loan (BEI)	10.000.000	10.000.000	9.826.507	0	9.826.507
8 CM 17	Appui aux capacités décentralisées urbaines	14.000.000	8.166.100	2.845.112	766.629	2.078.484
8 CM 18	Appui au secteur santé	11.300.000	11.334.214	3.509.399	1.677.115	1.832.284
8 CM 19	Programme de dev part urbain FOURMI II	1.980.000	1.887.270	1.150.607	511.928	638.679
8 CM 20	Private sector development (BEI)	735.000	735.000	0	0	0
8 CM 21	Réhabilitation of N'Koteng-CAMSUCO	15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	0
8 CM 22	Augmentation plafond 7 CM 34 RSSÉN	393.000	375.253	363.386	363.386	0
8 CM 23	UCAC Phase II	950.000	942.000	750.902	537.247	213.655
8 CM 24	Appui institutionnel décentralisation entretien routes	23.500.000,00	49.912	49.912	34.939	14.974
8 CM 25	Programme appui budgétaire lutte contre la pauv	8.300.000,00	8.108.990	7.642.870	0	7.642.870

Situation financière globale 6-7-8-9ème FED et décaissement 2003

Intitulé	Situation au 31/12/2003			Décaissements au 31/12/2002 EURO	Décaissements durant année 2003 EURO	
	(A) Engagé I EURO	(B) Engagé II EURO	(C) Décaissé EURO			
8 CM 26	Programme appui budgétaire lutte contre la pauvreté	9.750.000,00	279.500	42.674	0	42.674
8 CM 27	Programme appui budgétaire lutte contre la pauvreté	1.460.000,00	1.460.000	1.460.000	0	1.460.000
8 CM 28	Projet Ntem-Aménag. de la région des trois frontières	1.000.000,00	1.000.000	0	0	0
8 CM 29	Transf Stabex	4.777.297,00	4.777.297	4.777.297	4.777.297	0
8 CM 30	CHAD CAM OIL	35.700.000,00	35.700.000	24.652.853	12.168.949	12.483.904
8 CM 31	Prog. Amélior. Cond.dét.et resp.dt homme	1.000.000,00	963.000	387.030	123.540	263.490
8 CM 32	Audit org; et financier	0,00	0	0	0	0
8 CM 33	PSIC	250.000,00	138.780	67.273	50.840	16.433
8 CM 34	BEI Railways concession	12.000.000,00	12.000.000	10.000.000	0	10.000.000
8 CM 35	BEI Plan Banane 2002-2006	0,00	0	0	0	0
8 CM 36	Africa leasing company Aideo C8	152.449,02	152.449	152.449	0	152.449
8 CM 37	Africa leasing company Aideo C8	0,00	0	0	0	0
	Total 8ème FED PIN	139.661.725	85.883.391	43.971.177	25.662.709	18.028.545
	Total 8ème FED Hors PIN	134.729.211	125.067.701	110.409.115	68.800.711	41.608.404
	Total 8ème FED	274.390.936	210.951.092	154.380.293	94.463.420	59.636.950

8ème FED - RCE ET TPS

8 RCE 1	Appui intégration econ Afr C. volet Infrast. B-G-B	0	0	0	0	0
8 RCE 2	Appui intégration econ Afr C. volet Infrast. N-T-M	44.500.000	40.929.800	17.311.645	9.798.822	7.512.823
8 RCE 010	UCAC Phase II	1.000.000	943.600	812.206	509.729	302.477
8 RCE 012	Projet Ntem-Aménag. de la région des trois frontières	2.875.000	0	0	0	0
8 RCE 013	Dispositif pour le transp. Rég.	1.980.000	368.000	138.214	0	138.214
8 RCE 014	Organisation régionale	80.000	69.400	50.731	50.731	0
8 RCE 015	Route. B-G-B	1.900.000	0	0	0	0
8 RCE 017	Préparation FED 9	425.000	368.306	352.460	0	352.460
8 RCE 018	Central Africa Growth Found	8.000.000	5.000.000	1.250.000	0	1.250.000
8 TPS 52	Appui aux capacités décentralisées de développement	6.000.000	0	0	0	0
8 TPS 18	SIDA	2.400.000	2.366.754	820.088	820.088	0
8 TPS 113	Programme de formation en gestion de la dette	950.000	950.000	736.000	0	736.000
	Total 8ème FED PIR	67.710.000	48.629.106	20.651.257	10.359.283	10.291.974
	Total 8ème FED Hors PIR	9.350.000	3.316.754	1.556.088	820.088	736.000
	Total Pays	77.060.000	51.945.860	22.207.345	11.179.371	11.027.974
	TOTAL 8ème FED (PIN +Hors PIN+ RCE+TPS)	351.450.936	262.896.952	176.587.638	105.642.790	70.664.924

7ème FED - PIN

7 CM 1	Stabex cacao	39.080.820	39.080.820	39.080.820	39.080.820	0
7 CM 2	Stabex café 90	28.307.419	28.307.419	28.307.419	28.307.419	0

Situation financière globale 6-7-8-9ème FED et décaissement 2003

Intitulé	Situation au 31/12/2003			Décaissements au 31/12/2002 EURO	Décaissements durant année 2003 EURO
	(A) Engagé I EURO	(B) Engagé II EURO	(C) Décaissé EURO		
7 CM 3	Const Cellule approv médicaments	263.164	263.164	263.164	0
7 CM 4	BEI Bananes	269.565	269.565	269.565	0
7 CM 5	Appui au programme d'AAS	18.411.823	18.411.823	18.411.823	0
7 CM 6	Appui au programme d'AAS	11.000.000	11.000.000	11.000.000	0
7 CM 7	Stabex 91	39.865.519	39.865.519	39.865.519	0
7 CM 8	Stabex reliquat 90-95	13.585.633	13.585.633	13.585.633	0
7 CM 9	Stabex 91 café	29.335.870	29.335.870	29.335.870	0
7 CM 10	AT MEAVSB	349.174	349.174	349.174	0
7 CM 11	Appui aux services de santé	3.431.824	3.431.824	3.428.991	2.834
7 CM 12	Programme entretien routier	20.511.133	20.511.133	20.511.133	0
7 CM 13	SONEL	0	0	0	0
7 CM 14	Etude de restructuration MATGENIE	269.896	269.896	269.896	0
7 CM 15	AT appui organisations paysannes	400.961	400.961	400.961	0
7 CM 16	Etudes faisabil. rte Bertoua-Garoua Boulai	1.370.432	1.370.432	1.370.432	0
7 CM 17	Développement région monts Mandara	9.000.000	8.849.560	8.784.728	116.840
7 CM 18	MICROREALISATIONS	-48.723	-48.723	-48.723	0
7 CM 19	Transfert Stabex 5ème FED	8.345	8.345	8.345	0
7 CM 20	Dev cultures Logone et Chari	0	0	0	0
7 CM 21	Construction route Yaoundé-Ayos	1.419.073	1.312.678	1.312.678	0
7 CM 22	Protection et assainissement Kousséri	96.854	96.854	96.854	0
7 CM 23	Stabex cacao 92	26.369.937	26.369.937	26.369.937	0
7 CM 24	Stabex café 92	21.536.466	21.536.466	21.536.466	0
7 CM 25	PGI	15.200.000	15.200.000	15.200.000	0

7ème FED - PIN (suite)

7 CM 26	PGI	5.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	0
7 CM 27	Etude de restructuration LABOGENIE	114.226	114.226	114.226	114.226	0
7 CM 28	Réhab rte Ndéré-Toubourou-Moundou	392.356	392.356	392.356	392.356	0
7 CM 29	Stabex cacao 93	20.895.994	20.895.994	20.895.994	20.895.994	0
7 CM 30	Stabex café 93	13.010.004	13.010.004	13.010.004	13.010.004	0
7 CM 31	Etude socio-économique et foncière Plaine Tikar	154.085	154.085	154.085	154.085	0
7 CM 32	Aug plafond dev rur bass bénoué	2.147.466	2.147.466	2.147.466	2.154.546	-7.080
7 CM 33	Dév. participatif urbain (+augm. plafond)	1.669.090	1.669.090	1.669.090	1.669.090	0
7 CM 34	Réorientation soins de santé Extrême Nord	1.965.000	1.877.793	1.747.039	1.416.444	330.595
7 CM 35	UCAC	496.861	496.861	496.861	496.861	0
7 CM 36	SONEL	0	0	0	0	0
7 CM 37	SCIMPOS	605.000	605.000	605.000	605.000	0
7 CM 38	Stabex cacao 94	12.200.106	12.200.106	12.200.106	12.200.106	0
7 CM 39	Rte Ac. pl. Tikar	1.232.241	1.128.604	1.128.604	1.027.487	101.116

Situation financière globale 6-7-8-9ème FED et décaissement 2003

Intitulé		Situation au 31/12/2003			Décaissements au 31/12/2002 EURO	Décaissements durant année 2003 EURO
		(A) Engagé I EURO	(B) Engagé II EURO	(C) Décaissé EURO		
7 CM 40	Rte Ac. pl. Tikar	58.453	58.453	58.453	58.453	0
7 CM 41	Rte Ac. pl. Tikar	12.720.980	12.204.000	11.767.233	11.675.994	91.239
7 CM 42	Dévelop pl. Tikar	10.200.000	9.834.171	7.507.556	2.916.140	4.591.416
7 CM 43	Prot et assain voir ville Kous	7.268.749	7.266.815	7.259.634	7.259.634	0
7 CM 44	Prot et assain voir ville Kous	31.251	31.251	31.251	31.251	0
7 CM 45	Appui pop Lagdo	3.000.000	2.964.209	2.826.068	1.480.508	1.345.560
7 CM 46	Appui inst sect routier	1.930.000	1.689.372	1.517.295	1.388.702	128.593
7 CM 47	Étde formul prog dev L&C	170.000	155.829	155.829	155.829	0
7 CM 48	Sout réal film intellect rue	100.000	100.000	80.000	80.000	0
7 CM 49	Prép prog ent routier	72.606	72.606	72.606	72.606	0
7 CM 50	Ap. intégrat écon. Af Centr./Infrastr. volet B-G-B	13.500.000	13.500.000	13.451.688	13.500.000	-48.312
7 CM 51	Réactualisation note d'information générale	11.611	11.611	11.611	11.611	0
7 CM 52	Soc. Ind. Pneumatiques	0	0	0	0	0
7 CM 53	Analyse contexte inst. Economique	74.787	74.787	74.787	72.128	2.659
7 CM 54	Mission opérationnel FOURMI II	54.649	54.649	54.649	54.649	0
7 CM 55	Mission identif projet Dt de l'homme	46.814	46.814	46.814	46.814	0
7 CM 56	Mission d'appui à l'ON pour programmation FED 9	65.186	65.186	65.186	65.186	0
7 CM 57	Prép ex déc et mise en œuvre FED 9	40.952	40.952	40.952	0	40.952
7 CM 58	BEI Plan banane 2002-06	8.000.000	8.000.000	4.000.000	0	4.000.000
	Total PIN 7ème FED	107.440.727	106.027.746	102.683.069	96.087.774	6.595.295
	Total Hors PIN 7ème FED	289.822.925	289.612.893	285.612.893	281.511.777	4.101.116
	Total Pays	397.263.653	395.640.640	388.295.962	377.599.551	10.696.411

7ème FED - PIR

7 RPR 268	Renforcement CRBP	1.795.695	1.795.695	1.807.142	1.807.142	0
7 RPR 343	Réhab. Route Ngdéré/Toubourou-Moundou	1.417.332	1.417.332	1.417.332	1.422.840	-5.508
7 RPR 374	PACE					
7 RPR 381	AT Infrastructure de transport PRR UDEAC	665.416	665.416	665.248	665.248	0
7 RPR 433	UCAC	1.246.948	1.246.948	1.246.948	1.246.948	0
7 RPR 581	Appui au marché de bétail	300.000	297.078	282.954	259.558	23.396
7 RPR 585	AF C coopération régionale	67.377	67.377	67.377	67.377	0
7 RPR 629	PIR 8 FED préparatoire	24.893	24.893	24.893	24.893	0
7 RPR 630	Ap intégrat écon Af c infras volet B-G-B	44.000.000	40.854.098	38.823.485	31.493.171	7.330.314
7 RPR 720	Appui intégration écon Afr C. volet Infr. N-T-M	5.000.000	463.400	158.373	15.244	143.129
7 RPR 770	Financial and economic analysis of banana invest pr	80.000	71.662	64.041	35.831	28.210
	Total PIR 7ème FED	54.597.660	46.903.898	44.557.792	37.038.251	7.519.541
	Total Hors PIR 7ème FED	0	0	0	0	0
	Total Pays 7ème FED	54.597.660	46.903.898	44.557.792	37.038.251	7.519.541

Situation financière globale 6-7-8-9ème FED et décaissement 2003

Intitulé	Situation au 31/12/2003			Décaissements au 31/12/2002 EURO	Décaissements durant année 2003 EURO
	(A) Engagé I EURO	(B) Engagé II EURO	(C) Décaissé EURO		
TOTAL 7ème FED (PIN + PIR)	162.038.387	152.931.645	147.240.861	133.126.025	14.114.836
TOTAL 7ème FED Hors PIN + PIR	289.822.925	289.612.893	285.612.893	281.511.777	4.101.116
TOTAL 7ème Pays	451.861.313	442.544.538	432.853.754	414.637.802	18.215.952

6ème FED - PIN

6 CM 1	Aide d'urgences Lac Nyos	78.984	78.984	78.984	78.984	0
6 CM 2	ET valeur hydroagr.	138.052	138.052	138.052	138.052	0
6 CM 3	Aide d'urgences	56.172	56.172	56.172	56.172	0
6 CM 4	Mission projet pêche Lagdo	10.580	10.580	10.580	10.580	0
6 CM 5	ET zone de dev forestière	30.816	30.816	30.816	30.816	0
6 CM 6	Séminaires NAT Coop.	13.313	13.313	13.313	13.313	0
6 CM 7	ET schéma d'aménagement plaine Tikar	576.205	576.205	576.205	576.205	0
6 CM 8	ET aménagement rtes reg plaine Tikar	354.294	354.294	354.294	354.294	0
6 CM 9	AT MEAVSB	367.615	367.615	367.615	367.615	0
6 CM 10	AT prog. Bénoué 6ème FED	120.602	120.602	120.602	120.602	0
6 CM 11	ET pol dev Sangmelima	33.504	33.504	33.504	33.504	0
6 CM 12	Dev rural bassin Bénoué	24.854.422	24.882.236	24.854.422	24.854.422	0
6 CM 13	EXP SEMRY	57.757	57.757	57.757	57.757	0
6 CM 14	Dev cultures irriguées Logone et Chari	1.186.856	1.186.856	1.186.856	1.186.856	0
6 CM 15	ET schéma d'aménagement zone soudano	697.443	697.443	697.443	697.443	0
6 CM 16	ET rte Ydé/Ayos	37.265	37.265	37.265	37.265	0
6 CM 17	Cst rte Ydé Ayos	12.697.705	12.697.705	12.697.705	12.647.076	50.629
6 CM 18	Cst rte Ydé Ayos	29.380.129	29.380.129	29.380.129	29.380.129	0
6 CM 19	PSIE	11.936.620	11.936.620	11.936.620	11.936.620	0
6 CM 20	Exp serv mat cult irrig.	0	0	0	0	0
6 CM 21	ET coût entrep indust	111.112	111.112	111.112	111.112	0
6 CM 22	Stabex café	34.291.914	34.291.914	34.291.914	34.291.914	0
6 CM 23	Stabex cacao	26.061.809	26.061.809	26.061.809	26.061.809	0
6 CM 24	ET prog act popul ht risque	38.100	38.100	38.100	38.100	0
6 CM 25	ET amel & commerc prod vivrier	203.586	203.586	203.586	203.586	0
6 CM 26	Stabex cacao	34.184.659	34.184.659	34.184.659	34.184.659	0
6 CM 27	Stabex café	40.557.925	40.557.925	40.557.925	40.557.925	0
6 CM 28	Film architecture trad.	0	0	0	0	0
6 CM 29	AT inf prog invest pluriannuel	118.485	118.485	118.485	118.485	0
6 CM 30	AT econ prog invest pluriannuel	58.183	58.183	58.183	58.183	0
6 CM 31	ET ville Kousséri drain	48.365	48.365	48.365	48.365	0
6 CM 32	EXP volet santé Dim Soc Ajust	72.318	72.318	72.318	72.318	0
6 CM 33	AT Minist Af Soc	102.094	102.094	102.094	102.094	0
6 CM 34	Dev en zone forestière	22.393	22.393	22.393	22.393	0

Situation financière globale 6-7-8-9ème FED et décaissement 2003

Intitulé		Situation au 31/12/2003			Décaissements au 31/12/2002 EURO	Décaissements durant année 2003 EURO
		(A) Engagé I EURO	(B) Engagé II EURO	(C) Décaissé EURO		
6 CM 35	Stabex café	30.104.618	30.104.618	30.104.618	30.104.618	0
6 CM 36	Stabex cacao	33.563.345	33.563.345	33.563.345	33.563.345	0
6 CM 38	Suite bourses	44.435	44.435	44.435	44.435	0
6 CM 39	Et colleg sect artist	35.673	35.673	35.673	35.673	0
6 CM 40	Transf reliquat	1.233.594	1.233.594	1.233.594	1.233.594	0
6 CM 41	Etude Dev. Rural Logone et Chari	38.172	38.172	38.172	38.172	0
6 CM 42	Rte Ydé/Ayos	1.893.743	1.893.743	1.893.743	1.893.743	0
6 CM 43	ET Ouest Bénoué	133.806	133.806	133.806	133.806	0
6 CM 44	Bourses d'études	0	0	0	0	0
6 CM 45	ET syst extract gaz	57.706	57.706	57.706	57.706	0
6 CM 46	Pôle Dev Ru.Saa Ntui Sang	10.059.275	10.059.275	10.059.275	10.059.275	0
6 CM 47	PRPE prog logone et Chari	177.030	177.030	177.030	177.030	0
6 CM 48	Projet bananes BEI	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	0
6 CM 49	AT NWDA	247.756	247.756	247.756	247.756	0
6 CM 50	Mission prep interv communautaires sect santé	50.015	50.015	50.015	50.015	0
6 CM 51	AT suivi transfert Stabex	53.466	53.466	53.466	53.466	0
6 CM 52	Etude sur l'affectation de l'aide alimentaire	9.624	9.624	9.624	9.624	0
6 CM 53	Mission ident interv communautaires sect santé	16.337	16.337	16.337	16.337	0
6 CM 54	ET eval econ et ilmpact sur l'environnement	33.129	33.129	33.129	33.129	0
6 CM 55	PER	0	0	0	0	0
6 CM 56	Appui aux PME	0	0	0	0	0
6 CM 57	Contribution symposium Promot. Exportations	9.912	9.912	9.912	9.912	0
6 CM 58	Appui services Santé	4.800.000	4.661.221	4.640.781	4.639.529	1.252
6 CM 59	Eval tech et audit	177.423	177.423	177.423	177.423	0
6 CM 60	Formation des PME	60.058	60.058	60.058	60.058	0
6 CM 61	initiative de l'entretien routier	63.253	63.253	63.253	63.253	0
6 CM 62	Participation foire	1.963	1.963	1.963	1.963	0
6 CM 63	Gestion comptable et administrative NEB	162.816	162.816	162.816	162.816	0
6 CM 64	ET tech redaction dossier AO	59.549	59.549	59.549	59.549	0
6 CM 65	ET eval econ et ilmpact sur l'environnement	57.695	57.695	57.695	57.695	0
6 CM 66	Etude d'identi PME Cameroun	25.307	25.307	25.307	25.307	0
6 CM 67	Rte Ac. pl. Tikar	46.779	46.779	46.779	46.779	0
6 CM 68	Séminaires formation aux procédures FED	21.667	21.667	21.667	21.667	0
6 CM 69	Séminaires formation aux procédures FED	3.411	3.411	3.411	3.411	0
6 CM 70	AT Aménag vallée sup Bénoué	270.586	270.586	270.586	270.586	0
6 CM 71	Dévelop. Particip Urbain aug plaf	212.381	212.381	212.381	212.381	0
	Total 6ème FED PIN	100.028.564	99.917.599	99.869.346	99.817.465	51.880
	Total 6ème FED Hors PIN	203.195.234	203.195.234	203.195.234	203.195.234	0
	Total 6ème FED Pays	303.223.798	303.112.833	303.064.580	303.012.699	51.880

Situation financière globale 6-7-8-9ème FED et décaissement 2003

Intitulé	Situation au 31/12/2003			Décaissements au 31/12/2002 EURO	Décaissements durant année 2003 EURO
	(A) Engagé I EURO	(B) Engagé II EURO	(C) Décaissé EURO		
6ème FED - PIR					
6RPR 205	Etude probl transp AC	302.348	302.348	302.348	0
6RPR 485	Assistance au CRBP	562.958	562.958	562.958	0
6RPR 555	Appui integ. Econ. AF C volet Infrast B-G-B	18.000.000	18.000.000	18.000.000	0
	Total PIR 6	18.865.306	18.865.306	18.865.306	0
	Total Hors PIR 6	0	0		0
	Total PIR 6 Pays	18.865.306	18.865.306	18.865.306	0
TOTAL 6ème FED (PIN + PIR)		118.893.871	118.782.905	118.734.652	51.880
TOTAL 6ème FED Hors PIN + PIR		203.195.234	203.195.234	203.195.234	0
TOTAL 6ème FED PIN + PIR Pays		322.089.105	321.978.139	321.929.886	51.880

STABEX 91 - SITUATION FINANCIERE

Situation au 31-déc-03

PROVISOIRE

Imprimé par C.D.R., le 26/02/2004

Dotation Stabex 91	69.201.389,00 €	
Intérêts	18.162.092,67 €	
Montant total COM EURO :	87.363.481,67 €	+ 9.371.130.841 FCFA (= Dotation STABEX 90 et Recettes extra-ordinaires)

JUSTIFICATION :

Solde compte COM 91 EURO à BXL :	2.979.155,69 €
Solde compte Cell Appui EURO à BXL :	397.894,16 €
Dépôt à terme COM 91 à BXL :	6.000.000,00 €

Paiements faits en EURO	20.978.007,36 €
-------------------------	-----------------

Transferts vers Cameroun COM 91 :	57.008.424,46 €	=
Total Justification :	87.363.481,67 €	

transferts venant de Bruxelles en EURO : 35.912.376.216 FCFA

dotation Stabex 90 & recettes extra : 9.371.130.841 FCFA

Intérêts & produits : 1.646.036.619 FCFA

TOTAL : 46.929.543.676 FCFAJUSTIFICATION TRANSFERTS FCFA :

Soldes comptes bancaires : 1.293.090.078 FCFA

Règles d'avance non justifiées : 202.120.379 FCFA

Paiements dépenses justifiées : 45.423.958.418 FCFA

Frais bancaires 4.771.152 FCFA

Charges et pertes diverses 5.803.649 FCFA

FCFA

Total Justification :

46.929.543.676 FCFA

STABEX 92/93 - SITUATION FINANCIERE

Situation au 31-déc-03

PROVISoire

Imprimé par C.D.R., le 26/02/2004

Dotation Stabex 92	47.908.403,00 €		
Dotation Stabex 93	33.905.998,00 €		
Intérêts COM 92	15.222.049,12 €		
Intérêts COM 93	3.183.356,12 €		
Montant total COM :	<u>100.217.806,24 €</u>	=	<u>68.738.571.528 FCFA</u> <i>(au taux de 655,957)</i>

JUSTIFICATION :

Solde compte COM 92 EURO à BXL :	2.142.479,09 €		
Solde compte COM 93 EURO à BXL :	0,00 €		
Dépôt à terme COM 92 à BXL :	24.000.000,00 €		
Dépôt à terme COM 93 à BXL :	0,00 €		
Paiements faits en EURO	42.379.178,19 €		
Transferts vers Cameroun COM 92 :	27.684.493,83 €	=	18.159.837.519 FCFA
Transferts vers Cameroun COM 93 :	4.011.655,13 €	=	2.631.473.264 FCFA
Total Justification :	<u>100.217.806,24 €</u>		ou total transferts de 20.791.310.783 FCFA <i>(au taux de 655,957)</i>
			aux taux réels : 20.794.796.032 FCFA
			Intérêts & produits financiers : 396.936.292 FCFA
			TOTAL : <u>21.191.732.324 FCFA</u>

JUSTIFICATION TRANSFERTS FCFA :

Soldes comptes bancaires :	1.589.858.372 FCFA
Règles d'avance non justifiées :	2.295.897.090 FCFA
Paiements dépenses justifiées :	17.300.062.864 FCFA
Frais bancaires & pertes & charges	5.913.998 FCFA
Total Justification :	<u>21.191.732.324 FCFA</u>

STABEX 94 - SITUATION FINANCIERE

Situation au 31-déc-03

Imprimé par C.D.R., le 26/02/2004

PROVISOIRE

Dotation Stabex 94	12.200.106,00 €	
Dotation complémentaire	13.585.633,00 €	
Intérêts COM 94	6.240.544,49 €	
Montant total COM :	32.026.283,49 €	= 21.007.864.839 FCFA <i>(au taux de 655,957)</i>

JUSTIFICATION :

Solde compte COM 94 EURO à BXL :	244.392,07 €	
Dépôt à terme COM 94 à BXL :	23.000.000,00 €	
Paiements faits en EURO :	1.605.319,82 €	
Frais bancaires :	11.542,52 €	
Transferts vers Cameroun COM 94 :	7.165.029,08 €	= 4.699.950.980 FCFA
Total Justification :	32.026.283,49 €	(au taux de 655,957)

aux taux réels : 4.699.950.978 FCFA

Intérêts : 0 FCFA

TOTAL : 4.699.950.978 FCFA**JUSTIFICATION TRANSFERTS FCFA :**

Soldes comptes bancaires :	653.496.346 FCFA
Règles d'avances non justifiées :	303.750.005 FCFA
Paiements dépenses justifiées :	3.742.556.737 FCFA
Frais bancaires	147.890 FCFA
	FCFA
	FCFA
Total Justification :	4.699.950.978 FCFA

STABEX 98 - SITUATION FINANCIERE

Situation au 31-déc-03

PROVISOIRE

Imprimé par C.D.R., le 26/02/2004

Dotation Stabex 98	11.854.465,00 €		
Dotation complémentaire (av. 1 au COM)	4.777.297,00 €		
Intérêts COM 98 (FORTIS)	1.308.561,57 €		
Intérêts COM 98 (BBVA)	261.841,03 €		
Montant total COM :	<u>18.202.164,60 €</u>	=	<u>11.939.837.285 FCFA</u> <i>(au taux de 655,957)</i>

JUSTIFICATION :

Solde compte COM 98 EURO à BXL :	9.163.026,57 €		
Dépôt à terme COM 98 à BXL :	4.000.000,00 €		
Solde compte BBVA à BXL :	5.039.138,03 €		
Paiements faits en EURO :	0,00 €		
Frais bancaires :	0,00 €		
Transferts vers Cameroun COM 94 :	0,00 €	=	0 FCFA
Total Justification :	<u>18.202.164,60 €</u>		<i>(au taux de 655,957)</i>

aux taux réels :	0 FCFA
Intérêts :	0 FCFA
TOTAL :	<u>0 FCFA</u>

JUSTIFICATION TRANSFERTS FCFA :

Soldes comptes bancaires :	0 FCFA
Régies d'avances non justifiées :	0 FCFA
Paiements dépenses justifiées :	0 FCFA
Frais bancaires	0 FCFA
	FCFA
	FCFA
Total Justification :	<u>0 FCFA</u>

EIB / CAMEROUN : Etat général des opérations au 19/01/20041. FED/INVESTMENT FACILITY

N° F1	Nom du Contrat	Signature	Nom du tiers emprunteur	Accord financier	Montant signé en Euro	Encours versé
22371	DEV. DU SECTEUR PRIVE PG II A CAMEROUN	16/12/2003	PRO PME FINANCEMENT SA	ACCORD DE COTONOU	3.000.000	0.00
22372	DEV. DU SECTEUR PRIVE PG II B CAMEROUN	16/12/2003	BANQUE INTERNATIONALE DU CAM. POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	ACCORD DE COTONOU	4.166.666.66	0.00
22372	DEV. DU SECTEUR PRIVE PG II B CAMEROUN	16/12/2003	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON	ACCORD DE COTONOU	4.166.666.66	0.00
22372	DEV. DU SECTEUR PRIVE PG II B CAMEROUN	16/12/2003	CREDIT LYONNAIS CAMEROUN SCB	ACCORD DE COTONOU	4.166.666.66	0.00
22372	DEV. DU SECTEUR PRIVE PG II B CAMEROUN	16/12/2003	ECOBANK CAMEROUN SA	ACCORD DE COTONOU	4.166.666.66	0.00
22372	DEV. DU SECTEUR PRIVE PG II B CAMEROUN	16/12/2003	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES AU CAMEROUN	ACCORD DE COTONOU	4.166.666.66	0.00
22372	DEV. DU SECTEUR PRIVE PG II B CAMEROUN	16/12/2003	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON SA	ACCORD DE COTONOU	4.166.666.66	0.00
	TOTAL				27 999 999.96	0.00

2. Opérations sur capitaux à risques

N° F1	Nom du Contrat	Signature	Nom du tiers emprunteur	Accord financier	Montant signé en Euro	Encours versé
71000	SCIMPOS	07/04/1995	SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE D'INJECTION ET DE	LOME - CONVENTION 4	605 000.00	181 560.50
20395	DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PG	16/12/1999	BANQUE INTERNATIONALE DU CAM. POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	LOME - CONVENTION 4-F	2 327 062.91	2 286 690.00
20395	DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PG	16/12/1999	CREDIT LYONNAIS CAMEROUN SCB	LOME - CONVENTION 4-F	0.00	0.00
20395	DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PG	16/12/1999	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON SA	LOME - CONVENTION 4-F	7 672 937.08	7 539 617.00
20934	CAMSUCO	04/12/2000	SOCIÉTÉ SUCRIÈRE DU CAMEROUN SOSUCAM	LOME - CONVENTION 4-F	15 000 000.00	15 000 000.00
20995	CHAD-CAMEROUN OIL EXPORT SYSTEM	29/03/2001	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN / REP. OF CAMEROON	LOME - CONVENTION 4-F	35 700 000.00	20 486 935.87
21493	RAILWAYS CONCESSION (CAMEROUN)	08/03/2002	CAMRAIL SA	LOME - CONVENTION 4-F	12 000 000.00	10 000 000.00
21815	PLAN BANANE 2002-2006	03/12/2002	PLANTATIONS DU HAUT PENJA	LOME - CONVENTION 4	1 538 000.00	769 000.00
21815	PLAN BANANE 2002-2006	03/12/2002	SOCIÉTÉ DES BANANERAIES DE LA M'BOME	LOME - CONVENTION 4	2 682 000.00	1 341 000.00
21815	PLAN BANANE 2002-2006	03/12/2002	SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PLANTATIONS DU HAUT PENJA	LOME - CONVENTION 4	3 780 000.00	1 890 000.00
21908	AFRICA LEASING COMPANY SA	17/12/2002	AFRILAND FIRST BANK	LOME - CONVENTION 4-F	152 449.02	152 449.02

3. Prêts spéciaux BEI

N° F1	Nom du Contrat	Signature	Nom du tiers emprunteur	Accord financier	Montant signé	Encours versé
60041	CHEMIN DE FER TRANSCAMEROUN	08/07/1969	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REPUBLIC OF CAMEROON	YAOUNDE - CONVENTION	5 000 000.00	1 324 767.60
					5 000 000.00	1 324 767.60

4. Prêts spéciaux sur mandats CE

N° F1	Nom du Contrat	Signature	Nom du tiers emprunteur	Accord financier	Montant signé	Encours versé
80001	EXTENSION DU PORT DE DOUALA	25/03/1977	OFFICE NATIONAL DES PORTS DU CAMEROUN	LOME - CONVENTION 1	2 000 000.00	949 915.69
80017	PLANTATIONS PALMERAIES A HUILE	18/07/1978	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REP. OF CAM.	LOME - CONVENTION 1	1 104 000.00	358 232.81
80034	TRONCON DE DOUALA-EDEA	12/03/1979	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REP. OF CAM	LOME - CONVENTION 1	10 000 000.00	5 374 000.00
80035	PROJET THEICOLE DE DJUTTITSA	16/03/1979	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REP. OF CAM.	LOME - CONVENTION 1	1 420 000.00	662 485.61
80036	PERIMETRE DU N-O. BENOUE (1)	30/03/1979	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REP. OF CAM.	LOME - CONVENTION 1	433 000.00	57 102.17
80124	STOCKAGE UDEAC-TCHAO DOUALA	29/11/1982	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REP. OF CAM.	LOME - CONVENTION 1	6 000 000.00	3 972 888.11
80137	PONT SUR LA DIBAMBA	01/09/1983	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REP. OF CAM	LOME - CONVENTION 1	4 572 000.00	3 197 656.80
80137	PONT SUR LA DIBAMBA	01/09/1983	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REP. OF CAM.	LOME - CONVENTION 2	7 273 000.00	5 086 736.20
80159	CHEMIN DE FER ESEKA-MALOUME	11/06/1984	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REP. OF CAM.	LOME - CONVENTION 2	12 200 000.00	5 074 675.92
80334	CONSTRUCT. RTE YAOUNDE-AYOS	03/07/1991	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REP. OF CAM.	LOME - CONVENTION 2	9 399 999.99	8 447 178.26
80334	CONSTRUCT. RTE YAOUNDE-AYOS	03/07/1991	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN = REP. OF CAM	LOME - CONVENTION 3	30 000 000.01	26 959 079.59
					84 432 000.00	60 140 155.16

5. Prêts sur ressources propres

N° F1	Nom du Contrat	Signature	Nom du liers emprunteur	Accord financier	Montant signé	Encours versé
12358	SONEL MAPE	12/12/1985	OFFICE NATIONAL DES PORTS DU CAMEROUN	LOME - CONVENTION 2	22 000 000.00	100 172.99
20396	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (CAM.)	15/12/1999	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU CAMEROUN	LOME - CONVENTION 4-F	1 666 666.66	0.00
20396	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (CAM.)	15/12/1999	CRÉDIT LYONNAIS CAMEROUN SCB	LOME - CONVENTION 4-F	1 666 666.66	0.00
20396	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (CAM.)	15/12/1999	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON SA	LOME - CONVENTION 4-F	1 666 666.66	0.00
21136	CHAD-CAMEROON OIL EXP. SYSTEM (CAM.)	15/06/2001	CHEVRON OVERSEAS PETROLEUM CAMEROON LTD	LOME - CONVENTION 4-F	1 666 666.66	19 615 756.14
	TOTAL				55 999 999.98	19 715 929.13

TOTAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5)

255 206 998.95	140 826 304.28
----------------	----------------

Situation des arriérés du Cameroun

Cameroun	Nom du Contrat	Capital & Intérêts en Euro	Pénalités en suspens Euro	Pénalité prév. Euro	Total en Euro
Section ordinaire	12358 SONEL MAPE	100,172.99	0.00	453.55	100,626.55

ANNEXE 8

République du Cameroun
Amélioration de l'efficacité des modalités d'exécution et de contrôle budgétaire

MATRICE ACTUALISEE DE MESURES

Domaine	Problèmes constatés	Mesures prioritaires envisagées	Période actualisée	Institutions concernées	Document de réf.
A. CADRE GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES	Cadre Juridique non harmonisé	1. Appui aux travaux du Comité chargé de la réécriture du projet de loi portant Régime financier du Cameroun et des décrets d'application.	2001-2002-2003-2004	Gouvernement (Comité ad hoc)/CE	
		2. Adoption d'une nouvelle Loi portant Régime Financier du Cameroun.	Mars 2004	Gouvernement/Assemblée Nationale	Mémoire Politique économiques et financières (déc 00)
	Inexistence du contrôle externe et inefficacité et multiplicité des structures et des fonctions de contrôle interne.	3. Mise en place effective et opérationnelle d'un organe de contrôle externe autonome et indépendant. Mise à disposition de moyens humains, techniques et financiers, formation qualification.	2003-2004-2005	Gouvernement, CE, autres bailleurs	Decision Point Document for HIPC (sept. 00) Lettre d'intention (déc. 01) Loi sur la Chambre des Comptes (Avril 2003)
		4. Lancement d'un audit organisationnel et technique des systèmes et des structures de contrôle interne de l'État en vue de créer et organiser un système d'Audit Interne.	2001-2002	Gouvernement, CE, autres bailleurs	Rapport du cabinet 2 AC (mars 2002)
		5. Création et opérationnalisation d'un système d'Audit Interne	2002-2003-2004	Gouvernement, CE, autres bailleurs	Recommandations du rapport 2 AC (mars 2002)
	Non respect des procédures	6. Réalisation annuels d'audits dans les secteurs des Travaux Publics, de la Santé, de l'Éducation, de l'Agriculture, l'Élevage, l'Environnement et les Forêts.	2002-2003-2004	Ministères sectoriels, MINEFI, MINPAT, CE	Rapports 2AC et PROMAN
		7. Maintien d'un poste d'assistance technique au sein de la DAG du MINTP	Mars 2002- Avril 2005	MINTP, CE	
		8. Mise en place d'un poste d'assistance technique au sein de la DRFI du MINSANTE	Mars 2002- Avril 2005	MINSANTE, CE	
		9. Appui aux actions d'amélioration de la gestion de la masse salariale	2003-2004	MINEFI, MINFOPRA, CE	Rapport C2G
B. PROCÉDURES BUDGÉTAIRES	Difficultés de suivi de l'exécution budgétaire du Budget d'Investissements.	1. Renforcement des aspects de suivi et de contrôle du BIP et relations MINPAT-MINEFI (mise en place d'une AT au sein du MINPAT).	Janvier 2002- Avril 2005	MINPAT, MINEFI, CE, autres bailleurs	Rapport Ernst & Young
		2. - Lancement d'un audit opérationnel approfondi de la chaîne de la dépense d'investissements et de son exécution - Suivi des recommandations.	2001-2002 2003-2004	MINPAT, MINEFI, CE, autres bailleurs	Rapport Ernst & Young
	Non formalisation des procédures	3. Élaboration de manuels de procédures.	2004-2005	Gouvernement, CE, autres bailleurs	MPEF, déc 00
	Non respect des procédures budgétaires et d'appel d'offres	4. Formation des gestionnaires de crédit, des ordonnateurs et des comptables au sein de l'ensemble des services de l'Etat y compris au niveau déconcentré. Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage.	2004-2005	Gouvernement, CE, autres bailleurs	
	Difficultés d'accès aux documents d'exécution budgétaire.	5. Renforcement du système et de la qualité de l'archivage de la chaîne de la dépense.	2003-2004-2005	Ministères sectoriels, MINEFI, MINPAT, CE, autres bailleurs	
C. PASSATION DES MARCHES PUBLICS	Dysfonctionnement du système de passation de marché	1. Réforme et transparence du système de passation des marchés publics.	2000 -->	Gouvernement, FMI, BM, AFD, CE	
AUTRES MESURES					
D. BONNE GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE	Manque de prévention des faits de malversation	1. Dynamisation de l'Observatoire National de lutte contre la corruption.	2000 -->	Gouvernement	Programme national de gouvernance
		2. Instituer une unité de lutte anti-fraude dans chaque département ministériel.	2001 -->	Gouvernement	"
	Manque d'information officielle sur les affaires de corruption	3. Informer périodiquement sur les suites données.	2001 -->	Gouvernement	"
	Manque de prévention des faits de malversation	4. Instituer un numéro vert pour les affaires de corruption.	2002 -->	Gouvernement	"
CE: Appuis institutionnels et financiers de la Commission européenne.					
Tous les audits mentionnés dans la présente matrice seront exécutés par des cabinets d'audit étranger associés à des cabinets locaux.					

Addendum
au
Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National

La Communauté européenne et le Cameroun

Une revue à mi-parcours (RMP) du Document de Stratégie de Coopération (SC) et du Programme Indicatif National (PIN) pour le Cameroun a été effectuée en 2004 conformément à l'article 5(6-7) de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

Suite à la réalisation de la revue à mi-parcours (RMP), à la lumière d'une évaluation des besoins actuels et des performances du pays, la Communauté révisé l'octroi des ressources pour le Cameroun de la manière suivante :

	Allocation initiale du 9 ^{ème} FED	Allocation initiale du 9 ^{ème} FED + transferts des anciens FED (fin 2003)	Nouvelle allocation après RMP (comprenant également les transferts des FED précédents au 31 décembre 2003)
Enveloppe A	159 M €	163,291 M €	126,291 M € (*)
Enveloppe B (Sysmin inclus, hors peace facility)	67,5 M €	67,5 M €	8,7 M €

(*) 122 M € (9^{ème} FED) + 4,291 M € (reliquats FED précédents)

Le présent addendum modifie les allocations indicatives pour les enveloppes A et B mentionnées au paragraphe 3 des clauses générales, accompagnant la SC et le PIN, ainsi que toute autre référence à ces montants dans les différents chapitres et annexes de la SC et du PIN.

Dans le cadre de la revue à mi-parcours, il a été convenu de changer la stratégie du pays telle que stipulée dans la SC et le PIN.

La nouvelle répartition de l'allocation indicative destinée à couvrir les activités de développement à long terme (enveloppe A) est présentée ci-dessous :

	Allocation indicative initiale		Allocation indicative après la RMP (comprenant également les transferts des FED précédents)	
<i>Secteur de concentration Transports</i>	Entre 79,5 M € et 95,4 M €	50%-60%	80 M €	63,3%
<i>Appui macro-économique</i>	Entre 47,7 M € et 55,65 M €	30-35%	15 M €	11,9%
<i>Programmes hors secteurs de concentration (parmis lesquels</i>	19,080 M €	12 %	28 M €	22,2%

« Appui aux initiatives des acteurs non-étatiques »	(8.745 M €)	(5,5%)	(9 M €)	(7,1%)
Réserve	4,77 M €	3%	3,291 M €	2,6%
TOTAL	159 M €	100%	122 M € (9^{ème} FED) + 4,291 M € (reliquats FED précédents) = 126,291 M €	100%

Secteur de concentration transports

Il n'y a aucun changement au montant alloué à ce secteur mais l'intervention principale (construction de la route Ngaoundéré-Garoua-Boulai) ne sera plus réalisée dans le 9^{ème} FED. Les principales interventions prévues sont maintenant: 1) un appui à la réforme dans le secteur des transports; 2) un programme d'entretien et/ou réhabilitation à définir dans le cadre des études du Plan Directeur Routier et de la stratégie sectorielle du gouvernement en cours d'élaboration; 3) la couverture des coûts additionnels de la route Ngaoundéré-Toubo-Moundou (en cours de construction).

Appui macro-économique

Le montant alloué à l'appui macro-économique est réduit de 54 M € à 15 M €. Le programme macro-économique sera réduit à sa composante appui institutionnel, dont les fonds disponibles seront de 15 M €, et l'appui budgétaire ne sera plus réalisé. Les objectifs de ce programme d'appui institutionnel sont: (a) appuyer la transparence de la gestion des finances publiques; (b) améliorer la préparation et la programmation des investissements dans les ministères clés; (c) assurer une meilleure répartition des dépenses publiques ciblant les populations pauvres et vulnérables; (d) appuyer le suivi et l'évaluation du DSRP en permettant la production régulière et la dissémination d'indicateurs de performance et d'impact; (e) un appui à l'ON.

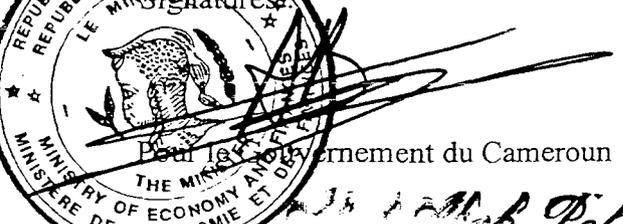
Programmes hors secteurs de concentration

Les ressources disponibles (28 M €) sont réservées, entre autres, aux objectifs suivants: appui institutionnel aux acteurs non-étatiques, contribution aux programmes et projets régionaux (ECOFAC), Facilité de Coopération, poursuite du programme PACDET.

Une réserve de 3,291 M € est faite pour des contingences.

Les modifications dans les secteurs de concentration, l'appui macro-économique et les programmes hors secteurs de concentration, telles que définies dans le présent addendum, constituent des modifications à toutes les sections concernées de la SC et du PIN, y compris les annexes, se référant aux mêmes domaines d'intervention.

16 FEV. 2005



Pour le Gouvernement du Cameroun
 LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
 POLYCARPE NJOYA

16 FEV. 2005



Pour la Commission
 PETER HUGHES
 Chef de Délégation



COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
 Délégation en République du Cameroun

Compte rendu de la réunion

Revue à mi-parcours de la stratégie de coopération du 9^{ème} FED, tenue à Yaoundé le 16 février 2005

La réunion revue à mi parcours s'est tenue au Ministère des Finances le 16 février 2005. La Délégation du Cameroun était présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances M. Polycarpe Abah Abah et celle de l'Union européenne par Mme Elisabeth Tison, Chef d'Unité Afrique Centrale et Grands Lacs à la Direction Générale du Développement de la Commission européenne.

Les deux parties ont bien déclaré leur intention de donner une nouvelle dynamique à la coopération entre l'Union européenne et le Cameroun, en essayant de créer des bases plus fructueuses de façon à ce que cette coopération soit un cadre de référence pour la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP.

Après un rappel des étapes principales de la revue à mi-parcours de la coopération 9^{ème} FED entre l'Union européenne et le Cameroun qui a été conduite par les deux Délégations, la délégation de l'Union européenne a indiqué les conclusions arrêtées au niveau de la Communauté pour cette revue et qui sont reflétées dans l'addendum au document de stratégie et au PIN du 9^{ème} FED.

Sans mettre en question ces conclusions, la délégation camerounaise a cependant demandé quelques clarifications portant sur le paragraphe concernant le secteur de concentration transports. A ce propos, le Ministre des Travaux Publics, M. Martin Aristide Okouda, a bien voulu préciser les points suivants :

- (i) Le mot « réhabilitation » de la route NGB devrait être remplacée par le mot « construction », en ajoutant que la non réalisation de cette route devra être entendue comme se référant aux ressources du 9^{ème} FED.
- (ii) En ce qui concerne la première intervention prévue, soit l'appui à la réforme dans le secteur des transports, les deux parties doivent s'entendre sur l'interprétation à donner à l'étendue de ces réformes.
- (iii) Le programme d'entretien et/ou de réhabilitation ne devrait pas être dépendant d'une adoption du PDR, même si celui-ci devra constituer un cadre stratégique à prendre en compte. Une proposition concrète a été faite par la délégation du Cameroun, notamment de remplacer « basé sur le Plan Directeur Routier » par « à définir dans le cadre des études du PDR et de la stratégie sectorielle du gouvernement en cours d'élaboration ».
- (iv) Enfin la mention aux « coûts additionnels » de la route NTM devra être entendue comme s'agissant des coûts additionnels non imputables au Cameroun.

La délégation de l'Union européenne a estimé que le texte de l'addendum pourrait être modifié pour tenir compte des propositions faites aux alinéas (i) et (iii). Par ailleurs, elle a considéré que ce compte rendu ferait état de l'interprétation à donner aux points soulevés dans les alinéas (ii) et (iv). Dans ce sens, elle a accepté que des pourparlers sur les réformes, notamment sur le Memorandum of Understanding, devraient se poursuivre après la signature de l'addendum et que les coûts dont il est question à l'alinéa (iv) soient des coûts non imputables à la partie camerounaise.